

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 22, 2022

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study the implementation of Indigenous rights-based fisheries across Canada.

Senator Fabian Manning (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is Fabian Manning, senator from Newfoundland and Labrador. I have the pleasure to chair this hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

I would like to remind senators and our witnesses to please keep their microphones muted at all times unless recognized by name by the chair. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve this issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number that you have been provided.

Finally, I would like to remind all participants that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed. You may use and share official proceedings posted on the SenVu website for that purpose.

I would like to take a few moments to introduce the members of the committee participating in today's meeting, starting with our deputy chair: Senator Busson from British Columbia, Senator Ataullahjan from Ontario, Senator Christmas from Nova Scotia, Senator Cordy from Nova Scotia, Senator Cormier from New Brunswick, Senator Francis from Prince Edward Island, Senator Kutcher from Nova Scotia, Senator Quinn from New Brunswick and Senator Ravalia from Newfoundland and Labrador.

Today, the committee continues its study on Indigenous rights-based fisheries. We have the pleasure to welcome Pamela Palmater, Chair in Indigenous Governance, Ryerson University; Nicole O'Byrne, Associate Professor, University of New Brunswick; and Constance MacIntosh, Professor of Law, Dalhousie University. On behalf of the members of the committee, I thank you for being here today.

I understand you have some opening remarks, which will be followed by questions from committee members. I would like to begin with Professor MacIntosh, please.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 22 mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la mise en œuvre des pêches fondées sur les droits autochtones au Canada.

Le sénateur Fabian Manning (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je suis Fabian Manning, sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador, et j'ai le plaisir de présider la réunion du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, qui se déroulera sous forme hybride.

J'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur micro en sourdine en tout temps, sauf quand ils sont nommés par la présidence. S'il y a des problèmes techniques, en particulier en lien avec l'interprétation, veuillez les signaler au président ou au greffier, et nous essaierons de résoudre le problème. Si vous avez d'autres problèmes techniques, veuillez communiquer avec le centre de service de la DSI au numéro d'assistance technique qui vous a été fourni.

Enfin, je tiens à rappeler à tous les participants qu'il est interdit de copier, d'enregistrer ou de photographier vos écrans Zoom. Vous pouvez utiliser et partager les délibérations officielles diffusées sur le site Web SenVu pour cela.

J'aimerais prendre un moment pour présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui, en commençant par notre vice-présidente : la sénatrice Busson, de la Colombie-Britannique, la sénatrice Ataullahjan, de l'Ontario, le sénateur Christmas, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Cordy, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Cormier, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard, le sénateur Kutcher, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Quinn, du Nouveau-Brunswick, et le sénateur Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Aujourd'hui, le comité poursuit son étude sur les pêches fondées sur les droits autochtones. Nous avons le plaisir d'accueillir Me Pamela Palmater, présidente de la gouvernance autochtone, de l'Université Ryerson; Mme Nicole O'Byrne, professeure associée, de l'Université du Nouveau-Brunswick; et Mme Constance MacIntosh, professeure de droit, de l'Université Dalhousie. Au nom des membres du comité, merci d'être avec nous aujourd'hui.

Je sais que vous avez des déclarations préliminaires à nous présenter, et les membres du comité auront ensuite des questions à vous poser. Pour commencer, j'aimerais donner la parole à Mme MacIntosh. Allez-y.

Constance MacIntosh, Professor of Law, Dalhousie University, as an individual: Dear committee members, thank you so much for having me today. I'm coming to you from K'jipuktuk in Mi'kma'ki, and I'm going to be limiting my opening comments to the rights of the Mi'kmaq and Maliseet to govern how their treaty rights to fish are exercised and the role of the federal government in treaty fisheries.

By way of background — and I hope this is familiar to you — the Mi'kmaq right to fish and sell their catch was affirmed by the Supreme Court in 1999 in the *Marshall* decisions; it was recognized as a constitutionally protected right. It's specifically protected pursuant to the Peace and Friendship Treaties of 1752, 1760 and 1761 that promised Mi'kmaq people the right to harvest and to trade or to sell their fish.

That means — and this is my first point — that the only role that the federal government must play in the Mi'kmaq treaty fisheries is protecting the fishers when they exercise their right to harvest and to trade the fish. They must assure that the right can be meaningfully exercised.

This fishing right is a commercial one, and the Supreme Court of Canada described it as limited by it being intended to support a "moderate livelihood." What does that mean? The courts tell us the meaning of "moderate livelihood" changes because all Aboriginal rights change and evolve to stay relevant and meaningful specifically to the rights holders, who are the Mi'kmaq people. So the meaning of the treaty right is determined with reference to how Mi'kmaq people understand it to be relevantly exercised, which is to say in light of their contemporary needs, values and laws.

I can talk about moderate livelihood all day, but I just point out that those values include conservational values inherent to —, the practice of sustainable resource management. With regard to governing, Canadian courts are clear that it is Aboriginal communities and governments who govern how Aboriginal individuals can practise their rights.

That was my first focus.

My second focus is how the Mi'kmaq treaty right intersects with the federal government. I will talk about regulation.

The federal government, according to the Supreme Court, can pass laws that impact upon treaty rights, including commercial treaty rights, but there is a very high threshold for such laws to be constitutional, because section 35 of the Constitution Act places limits on federal powers. For the federal government to lawfully play a role in regulating the Mi'kmaq treaty-rights fisheries that goes beyond protecting it, they have to pass this

Constance MacIntosh, professeure de droit, Université Dalhousie, à titre personnel : Mesdames et messieurs les membres du comité, merci beaucoup de m'accueillir aujourd'hui. Je m'adresse à vous depuis K'jipuktuk, à Mi'kma'ki, et je vais restreindre mon exposé aux droits des Micmacs et des Malécites de décider de la façon dont sont exercés leurs droits issus de traités sur la pêche ainsi qu'au rôle du gouvernement fédéral dans les traités de pêche.

Pour situer le contexte — et j'espère que cela ne vous est pas inconnu —, le droit des Micmacs de pêcher et de vendre leurs prises a été confirmé par la Cour suprême en 1999 dans les arrêts *Marshall*; il a été reconnu comme un droit protégé par la Constitution et, plus précisément, il est protégé par les traités de paix et d'amitié de 1752, 1760 et 1761, dans lesquels on promettait aux Micmacs un droit de récolte et de commerce ou de vente de leurs poissons.

Cela veut dire — et c'est mon premier point — que le seul rôle du gouvernement fédéral dans les pêches micmaques en vertu d'un traité est de protéger les pêcheurs qui exercent leur droit de récolter et de vendre le poisson. Il doit veiller à ce que les pêcheurs puissent réellement exercer leur droit.

Ce droit de pêche est un droit commercial, et la Cour suprême du Canada le décrit comme étant limité par son but, d'assurer une « subsistance convenable ». Qu'est-ce que cela veut dire? Les cours nous disent que le sens de la « subsistance convenable » change, parce que les droits ancestraux changent et évoluent pour rester pertinents et utiles, en particulier pour les titulaires de droits, c'est-à-dire les Micmacs. Donc, le sens du droit issu de traités dépend de la façon dont les Micmacs envisagent la façon dont ils peuvent l'exercer pertinemment, c'est-à-dire en fonction de leurs besoins, valeurs et lois actuels.

Je pourrais parler toute la journée de la subsistance convenable, mais je veux rapidement souligner que ces valeurs comprennent des valeurs de conservation qui sont inhérentes à... une pratique de gestion durable des ressources. Les cours canadiennes ont été claires, en ce qui concerne la gouvernance : ce sont les collectivités et les gouvernements autochtones qui gouvernent la façon dont les Autochtones peuvent exercer leurs droits.

C'était mon premier point.

Mon deuxième point concerne la façon dont les droits des Micmacs issus de traités convergent avec le gouvernement fédéral. Je vais aborder la question de la réglementation.

Le gouvernement fédéral, selon la Cour suprême, peut adopter des lois qui auront une incidence sur les droits issus de traités, y compris les droits de nature commerciale issus de traités, mais le seuil à atteindre est très élevé pour que ces lois soient constitutionnelles, puisque l'article 35 de la Loi constitutionnelle limite les pouvoirs fédéraux. Pour que le gouvernement fédéral puisse légalement jouer un rôle dans la réglementation

two-step test: First, they have to show that any right-infringing law has a compelling and substantial objective, and they have identified such objectives as including conservation and resource management. But there needs to be actual evidence to support, for example, the claim that conservation needs are present and actually require federal intervention.

Objectives can also include addressing the participation of non-Indigenous groups in harvesting a resource.

There is a process, as well, and that is where the federal government has often failed to pass constitutional laws in the past. The process is intended to ensure that any federal action is consistent with the Crown or the government's fiduciary obligations to the Mi'kmaq people as Aboriginal people. Central to this is the duty to consult; to understand the nature of the treaty right; and that any regime that is crafted needs to respect or accommodate that right, including — and this is where we keep failing in Canada — the right of the Mi'kmaq to govern their own fishery. If the federal government concludes that it must pass laws that impinge upon the exercise of those treaty rights, those laws can't overreach; they need to be minimally impairing and have a minimal impact. Also, any federal regime must ensure that the Mi'kmaq rights holders have priority access to the resource, for example, after conservation needs are addressed.

The Supreme Court says that this doesn't mean exclusive access but rather priority access over all other users. Determining what priority means is something that must be determined in direct consult consultation with Mi'kmaq people. No one else can dictate what priority access means to them.

When the Supreme Court evaluated the federal fishing regulations in the 1999 *Marshall* decision, the federal regulations failed absolutely to pass these tests. The current federal regime — to my knowledge, the laws weren't changed after *Marshall*, so if they were challenged again today, I think they would be found unlawful.

Since 1999, there have been a number of short-term federal initiatives to fund and grant licences. I'm happy to go into those in the question period. I will tell you that it is my opinion that none of them respect Mi'kmaq governance rights. All we have are short-term harvesting agreements. We can talk about it, if you'd like.

des pêches micmaques fondées sur les droits issus de traités, au-delà de la protection, un critère à deux volets doit être rempli : premièrement, le gouvernement doit démontrer qu'une loi qui va à l'encontre de ces droits doit poursuivre un objectif impérieux et réel, par exemple, selon ce qui a été établi, des objectifs de conservation et de gestion des ressources. Cependant, il doit y avoir des preuves réelles montrant, c'est-à-dire, entre autres, qu'il y a des besoins en matière de conservation et que l'intervention fédérale est vraiment nécessaire.

Les objectifs peuvent aussi comprendre la participation de groupes non autochtones à la récolte d'une ressource.

Il y a en outre un processus qui, dans le passé, a souvent empêché le gouvernement fédéral d'adopter des lois constitutionnelles. Ce processus est censé assurer que tout ce que fait le gouvernement fédéral est conforme aux obligations fiduciaires de la Couronne ou du gouvernement envers les Micmacs en leur qualité de peuple autochtone. Un élément essentiel de ce processus est le devoir de consulter; de comprendre la nature du droit issu de traités; et que toute nouvelle réglementation doit respecter ces droits ou en tenir compte, et cela comprend — et c'est d'ailleurs à cet égard que le Canada manque constamment à son devoir — le droit des Micmacs de gérer leurs propres pêches. Si le gouvernement fédéral conclut qu'il doit adopter des lois qui empiètent sur l'exercice de ces droits issus des traités, ces lois ne doivent pas être excessives; l'empiétement et les répercussions doivent être minimaux. De plus, tout régime fédéral doit faire en sorte que les titulaires de droits micmacs ont un accès prioritaire à la ressource, par exemple, après la prise en considération des besoins de conservation.

La Cour suprême a déclaré que cela ne veut pas dire un accès exclusif, mais plutôt un accès prioritaire par rapport à tous les autres utilisateurs. Il faut établir ce que cette priorité suppose en consultant directement les Micmacs. Personne d'autre ne peut affirmer ce que cela veut dire pour eux, un accès prioritaire.

Quand la Cour suprême s'est penchée sur la réglementation fédérale sur les pêches, en 1999, dans l'arrêt *Marshall*, la réglementation fédérale était très loin de satisfaire aux critères. Le régime fédéral actuel... À ma connaissance, les lois n'ont pas changé depuis l'arrêt *Marshall*, alors si elles étaient contestées de nouveau aujourd'hui, encore une fois, je doute qu'elles seraient considérées comme légales.

Depuis 1999, il y a eu un certain nombre d'initiatives fédérales à court terme de financement et d'octroi de permis. Cela me ferait plaisir d'en parler davantage durant la période de questions. Je peux vous dire que, à mon avis, aucune ne respecte les droits de gouvernance des Micmacs. Tout ce que nous avons, ce sont des ententes à court terme sur les récoltes. Nous pourrons en discuter, si vous le voulez.

To pull it back together, my points are as follows: The Mi'kmaq people have a treaty right to fish for a moderate livelihood where that right is regulated by Mi'kmaq governments according to Mi'kmaq laws, values and knowledge; the nature of that right in terms of how the fishery can be regulated needs to change to be relevant and meaningful to Mi'kmaq people; and the only role that the federal government must play in this treaty fishery is protecting the treaty right to ensure the liberty to fish and sell according to the treaties. Additionally, if the federal government wants to play a role in regulating that moderate livelihood fishery, it must respect the treaty rights of Mi'kmaq people to govern their fisheries, to determine what a right to a moderate livelihood means, ensure priority over other users and mitigate any impacts.

Also, especially in light of Bill C-15, the federal government must respect the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which Professor Palmater is an expert on, so I will defer to her on that. Those are my comments.

The Chair: Thank you. Professor Palmater, the floor is yours.

Pamela Palmater, Chair in Indigenous Governance, Ryerson University, as an individual: Thank you. Good morning and thank you for the opportunity [*Indigenous language spoken*] Pam Palmater. I'm from the sovereign Mi'kmaq nation on unceded Mi'kma'ki Territory and my home community is Ugpi'Ganjig which is Eel River Bar but today I'm coming to you from the sovereign territories of the Mississaugas of Scugog Island.

I've been a lawyer for 23 years practising in Indigenous law, 10 of those with Justice Canada. I have my doctorate in law and Indigenous law, and I practise in international human rights.

I'm here to speak specifically to the self-determining powers, jurisdiction, and inherent rights of First Nations, but particularly the Mi'kmaq people to govern, protect and benefit from our fisheries, a little bit different than a rights-based fishery.

Ever since section 35 was enacted in the Constitution Act, both federal and provincial governments have engaged in a slow and painful war of attrition against First Nations, and particularly Mi'kmaq, in regard to those powers and jurisdiction. While section 35 was intended to act as a form of protection for our rights, governments have fought us every step of the way. Instead of giving our right the constitutional priority they deserve, section 35 has been used to justify substantive infringements of our rights, whittling them down to mere programs or initiatives. It has essentially been weaponized

Pour résumer le tout, mes points sont que : les Micmacs ont un droit issu des traités pour une pêche de subsistance convenable, et ce droit est réglementé par les gouvernements micmacs, en conformité avec les lois, les valeurs et les connaissances micmaques; la nature de ce droit, en ce qui concerne la façon dont la pêche peut être réglementée, doit changer pour être pertinent et utile pour les Micmacs; et le seul rôle que le gouvernement fédéral peut jouer, à l'égard des traités de pêche, est de protéger le droit issu de traités de façon que les Autochtones soient libres de pêcher et de vendre, en application des traités. Aussi, si le gouvernement fédéral veut jouer un rôle dans la réglementation des pêches de subsistance convenable, il doit alors respecter les droits des Micmacs issus de traités de gérer leurs propres pêches et d'établir ce que signifie un droit à une subsistance convenable, leur accorder la priorité sur les autres utilisateurs et atténuer les impacts.

De plus, et surtout à la lumière du projet de loi C-15, le gouvernement fédéral doit respecter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones; Me Palmater est d'ailleurs une experte du sujet, alors je vais m'en remettre à elle pour cela. C'était ce que j'avais à dire.

Le président : Merci. Maître Palmater, vous avez la parole.

Me Pamela Palmater, présidente de la gouvernance autochtone, Université Ryerson, à titre personnel : Bonjour, et merci de me donner cette occasion, [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Pam Palmater. Je viens de la nation souveraine micmaque, qui se trouve sur le territoire non cédé Mi'kma'ki, et ma communauté d'origine est Ugpi'Ganjig, ou Eel River Bar, mais je m'adresse à vous aujourd'hui depuis les territoires souverains des Mississaugas de l'île Scugog.

Je suis avocate spécialisée en droit autochtone depuis 23 ans, dont 10 ans passés à Justice Canada. J'ai mon doctorat en droit et en droit autochtone, et je pratique le droit international de la personne.

Je suis ici pour vous parler spécifiquement des pouvoirs d'autodétermination, des compétences et des droits inhérents des Premières Nations, mais en particulier du droit des Micmacs de gérer et de protéger nos pêches ainsi que d'en tirer parti. Cela est légèrement différent d'une pêche fondée sur les droits.

Depuis que l'article 35 a été adopté, dans la Loi constitutionnelle, les gouvernements fédéral et provinciaux livrent une longue et douloureuse guerre d'usure contre les Premières Nations et en particulier contre les Micmacs, une guerre dont l'enjeu sont les pouvoirs et les compétences. Alors que l'article 35 devait être une forme de protection de nos droits, les gouvernements nous ont combattus à chaque étape. Au lieu d'accorder à notre droit la priorité constitutionnelle qu'il mérite, l'article 35 a servi à justifier d'importants empiétements sur nos droits, en les ramenant à de simples programmes ou

against us, and quite literally; RCMP, DFO, Coast Guard coming to our territories armed with weapons to protect the non-constitutionally protected activities of industry.

We know we don't have any access to real justice because every commission inquiry and investigation that has ever been done about the justice system shows it is racially biased and discriminatory to Indigenous peoples, and even injunctions are stacked against us.

It is because of this that we advocated for UNDRIP, the United Nations Declaration of the Rights of Indigenous Peoples, to specifically be implemented here in Canada. Now, because of Bill C-15, it has been recognized and affirmed that it has applications in Canadian law. That changes everything. UNDRIP represents a minimum standard for the survival, dignity and well-being of Indigenous peoples, and it is important to note that it protects our inherent laws, powers, jurisdiction and governing rights in relation to the fisheries. That includes self-determination, autonomy, the right to be decision makers, not stakeholders in all matters affecting our fisheries that we are entitled to free, prior and informed consent before any decisions are made. So we're away from consultation and accommodation, it requires our consent and that includes lands, waters and coastal seas. That is very relevant to the Mi'kmaq.

We have the right to control and use those resources and govern them as we choose, and it includes the conservation and protection of those resources. We have the right to have our treaties enforced. So that changes everything, especially in regard to fisheries. This is despite what Justice Canada has said about UNDRIP not having any immediate impact on operations, policies and laws in relations to fisheries. It absolutely has to because this goes hand in hand with the finding of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, about Canada's engagement in historic and ongoing genocide that is a direct result of Canada's laws, policies, and processes.

UNDRIP is meant to address those ongoing breaches. That means all of Canada's laws, policies, and practices have to change, but especially what the courts have done in respect to section 35. Arguably, because of UNDRIP, these previous court cases, which have limited Indigenous rights inappropriately, will have to be reconsidered.

initiatives. L'article 35 est essentiellement devenu une arme contre nous, et de façon très littérale; la GRC, le MPO et la Garde côtière sont entrés armés sur nos territoires pour protéger les activités de l'industrie, qui ne sont pas protégées par la Constitution.

Nous savons que nous n'avons pas accès à la vraie justice, puisque toutes les commissions d'enquête et enquêtes qui se sont penchées sur le système judiciaire ont révélé que le système discrimine les Autochtones et qu'il entretient un préjugé racial contre eux; même les injonctions jouent contre nous.

C'est pour cette raison que nous avons milité pour l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et en particulier sur son adoption ici au Canada. À présent, grâce au projet de loi C-15, il a été reconnu et confirmé que la déclaration peut s'appliquer à certains égards au droit canadien. Cela change tout. La Déclaration des Nations unies sur les droits des autochtones représente une norme minimale pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones, et il est important de souligner qu'elle protège nos lois, pouvoirs, compétences et droits de gouvernance inhérents en ce qui concerne nos pêches. Cela englobe l'autodétermination, l'autonomie, le droit d'être des décideurs et non des intervenants dans toutes les affaires qui touchent nos pêches, et aucune décision ne peut être prise tant que nous n'aurons pas donné notre consentement libre, préalable et éclairé. Nous sommes loin des consultations et des arrangements; notre consentement est exigé, et cela touche nos terres, nos eaux et nos mers côtières. C'est quelque chose qui touche très particulièrement les Micmacs.

Nous avons le droit de contrôler et d'utiliser ces ressources et de les gérer comme nous l'entendons, y compris en ce qui a trait à la conservation et à la protection de ces ressources. Nous avons le droit de faire appliquer nos traités. Donc, cela change tout, et en particulier en ce qui concerne les pêches, et ce, malgré la déclaration de Justice Canada selon laquelle la Déclaration des Nations unies n'a pas d'incidence immédiate sur les activités, les politiques et les lois relatives aux pêches. C'est absolument nécessaire, et cela va de pair avec la conclusion de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, qui a démontré que le Canada avait directement causé, avec ses lois, politiques et processus, un génocide historique et qui se poursuit.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est censée combler ces manquements continuels. Cela veut dire que toutes les lois, politiques et pratiques canadiennes doivent changer, mais surtout ce que les cours ont fait par rapport à l'article 35. J'irais jusqu'à dire que ces anciennes décisions judiciaires, compte tenu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, doivent être réexaminées, parce qu'elles ont restreint injustement les droits des Autochtones.

For Mi'kmaq this is an urgent issue. You saw not too long ago the violence, racism, hatred, intimidation, physical threats and destruction of property by both state and non-state actors without any interference or protection from the government. It was so bad that we had to seek the United Nations intervention, through the Committee on the Elimination of Racial Discrimination, or CERD, through their early warning and urgent action process. We documented and provided evidence of all these massive breaches of threats to our safety and rights to governing power.

The UN CERD called on Canada to address the ongoing violence and discrimination against us, so we don't lose any lives, to investigate why officials don't actively protect our rights, and most importantly, to respect and protect Mi'kmaq laws and rights and repeal federal and provincial laws and policies that limit those rights.

I recommend that Canada do just that. My sole recommendation is that Canada engage in a widespread review of its laws, policies, and practices in relation to fisheries, and that includes law enforcement and surveillance, in partnership with First Nations with representatives of our choosing at the local level, the rights holders. We want not just to access fisheries, but the governing powers over that. Thank you.

The Chair: Thank you. I hear great passion in your voices.

Nicole O'Byrne, Associate Professor, University of New Brunswick, as an individual: Thanks for the opportunity. I have the advantage here because I have admired Professor MacIntosh and Professor Palmater's work for years now. They might not even know who I am. I'm a constitutional historian. I've been at the Faculty of Law at the University of New Brunswick since 2009 where I teach Indigenous and non-Indigenous relations.

I was in law school when *Marshall* came out in the fall of 1999. I had the pleasure of being taught by a fellow named James Youngblood Henderson. I was in his office. I said that I'm non-Indigenous and none of this makes sense. I don't know what to do about it. He told me to study the decision makers. So for the last 20-odd years, that's what I've been doing.

In a few minutes here, I'll try to talk a little bit about where we come from and find ourselves at and hopefully give us a little direction how we can go forward in the future by learning from the past.

Pour les Micmacs, c'est une question urgente. Vous avez vu il n'y a pas si longtemps des actes de violence, de racisme, de haine et d'intimidation ainsi que des menaces physiques et des destructions de biens, par des acteurs relevant de l'État ou non, et le gouvernement n'est pas intervenu ou n'a pas tenté de protéger les victimes. Les choses étaient si graves que nous avons dû demander l'intervention des Nations unies, par l'intermédiaire du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et ses mesures d'alerte rapide et procédures d'intervention d'urgence. Nous avons documenté tous ces graves manquements, ces menaces à notre sécurité et à nos droits, et avons présenté les preuves aux autorités.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies a demandé au Canada de combattre la violence et la discrimination dont nous faisons constamment l'objet, afin d'éviter que des vies soient perdues, de faire enquête sur les raisons pour lesquelles les responsables ne protègent pas activement nos droits, et plus important encore, de protéger et de respecter les lois et les droits micmacs et d'abroger les lois et politiques fédérales et provinciales qui restreignent ces droits.

Ma recommandation est que le Canada le fasse, tout simplement. Ma seule recommandation est que le Canada réalise un vaste examen de ses lois, politiques et pratiques en matière de pêche, y compris en ce qui concerne l'application et la surveillance de la loi, le tout en partenariat avec les Premières Nations, avec des représentants de notre choix à l'échelon local, les titulaires de droit. Nous voulons des pouvoirs de gouvernance sur les pêches, pas seulement y avoir accès. Merci.

Le président : Merci. Je sens énormément de passion dans ce que vous dites toutes les deux.

Nicole O'Byrne, professeure associée, Université du Nouveau-Brunswick, à titre personnel : Merci de l'occasion que vous me donnez. J'ai un avantage, parce que cela fait des années maintenant que j'admire le travail de Mme MacIntosh et Me Palmater. Je doute qu'elles savent qui je suis. Je suis historienne de la Constitution. Je travaille à la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick depuis 2009, et mon domaine d'enseignement est les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Je faisais mes études en droit quand l'arrêt *Marshall* a été rendu, à l'automne 1999. Je suivais avec plaisir le cours de James Youngblood Henderson, titulaire d'une bourse universitaire. J'étais dans son bureau. Je lui ai dit que je n'étais pas Autochtone et que je trouvais tout cela illogique. Je ne savais pas ce que je pouvais faire. Il m'a dit d'étudier les décideurs, et c'est donc ce que je fais depuis une vingtaine d'années.

En quelques minutes, je vais essayer ici de vous parler un peu de la situation de départ et de la situation actuelle, et j'espère que cela nous permettra de nous orienter un peu quant à la voie à suivre à l'avenir, en tirant des leçons du passé.

My masters and PhD are in natural resources; specifically the Natural Resources Transfer Acts, 1930, which is also known as the Constitution Act, 1930. I'll try to convince you that is relevant.

The Macdonald Report that came out in 2020 has a lot of recommendations going forward and is fairly recent. It's not that we don't know what the issues are, it's that we lack the political will to take on the risk to really move forward.

Let's go back in time. The Constitution Act, 1867 was innovative. It brought together English- and French-speaking people in a new constitutional arrangement that shared sovereignty, jurisdiction and decision-making power in a way that we could build a nation. Prior to that, sovereignty was not divisible.

We kind of forget what a radical experiment that was in 1867, but, of course, people were left out of that social contract and that constitutional conversation. First Nations people were considered objects of jurisdiction under 91.24 of the Constitution Act, 1867. That's a real problem.

There was also another omission. The territories were not provinces in 1867. Alberta, Saskatchewan and Manitoba joined afterwards, but they did not join in as equal partners to Confederation. They did not have control over their natural resources or public domain lands. That was retained in Ottawa so they could coordinate the homestead, immigration and railway policies that benefited the country as a whole. That's charitable. I'm from Western Canada.

So what happens? Louis Riel is leader of the provisional government in Red River Settlement, and he says — and all western politicians afterwards make the same argument — that self-government means control over the natural resources in public domain land so you can take the taxation and revenue generated from the public domain to implement public policy that reflects the cultural-linguistic interests of the people that are being governed in that territory. That's the essence of self-government.

For about 60 years, politicians of every political stripe in the prairie provinces went to Ottawa and said that they were not equal to the other provinces in Confederation. By 1930, former Prime Minister Mackenzie King said, "Alright, the conditions are here, and we will transfer the resource over." About 10 years earlier, former Prime Minister Meighen had said this:

J'ai des maîtrises et un doctorat dans le domaine des ressources naturelles, plus précisément les lois sur le transfert des ressources naturelles de 1930, aussi connues sous le nom de Loi constitutionnelle de 1930. Je vais essayer de vous convaincre que cela est pertinent.

Le rapport Macdonald, publié en 2020, présente énormément de recommandations pour la suite des choses. Il est assez récent. La vérité, ce n'est pas que nous ne savons pas quels sont les problèmes, c'est plutôt que nous n'avons pas la volonté politique de prendre le risque de vraiment faire avancer les choses.

Remontons dans le passé. La Loi constitutionnelle de 1867 était novatrice : elle a réuni anglophones et francophones dans une nouvelle entente constitutionnelle qui partageait la souveraineté, les compétences et le pouvoir décisionnel de manière à ce que nous puissions édifier la nation. Avant cela, la souveraineté n'était pas divisible.

Nous avons en quelque sorte oublié à quel point cette expérience était révolutionnaire en 1867, mais évidemment, certaines personnes ont été exclues du contrat social et de la discussion constitutionnelle. Les gens des Premières Nations étaient considérés comme des objets relevant de la compétence fédérale, selon l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867. C'est un véritable problème.

Une autre omission était que les territoires n'étaient pas des provinces, en 1867. L'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont rejoint la Confédération plus tard, mais pas en tant que partenaires égaux. Ils n'avaient aucun pouvoir sur leurs ressources naturelles ou les terres du domaine public. Ottawa a conservé ces pouvoirs afin de pouvoir coordonner les politiques sur le patrimoine familial, l'immigration et les chemins de fer, qui avaient l'ensemble du pays. C'était généreux de sa part. Je viens de l'Ouest du Canada.

Qu'est-il arrivé ensuite? Louis Riel, le chef du gouvernement provisoire de la colonie de la rivière Rouge, déclare — et tous les politiciens de l'Ouest après lui ont fait valoir le même argument — que l'autonomie gouvernementale signifie avoir le contrôle sur les ressources naturelles des terres du domaine public afin de pouvoir percevoir les impôts et les recettes générées par le domaine public et mettre en œuvre des politiques publiques qui reflètent les intérêts culturels et linguistiques des gens qui sont gouvernés sur ce territoire. C'est l'essence même de l'autonomie gouvernementale.

Pendant environ 60 ans, les politiciens de tous les partis des provinces des Prairies se sont rendus à Ottawa pour dire qu'ils n'étaient pas égaux aux autres provinces de la Confédération. L'ancien premier ministre, Mackenzie King, a dit en 1930 : « D'accord, les conditions sont réunies, alors nous allons transférer les ressources. » Environ 10 ans plus tôt, l'ancien premier ministre Meighen avait dit :

It's like unscrambling a scrambled egg. It's one thing to have control and authority at one level of government. But then after 60 years, trying to move it to another level of government is like unscrambling a scrambled egg.

That's the situation we're in now, because, of course, this history matters. I hope I can convince you. It's an example of shifting governance and constitutional authority.

What is a history matter? We have shifted control and administration of public domain lands. We have shifted the nature of what it means to be self-governing in this country in the past. What's the key issue we're facing now? The key issue being put forward in the Constitution Act 1982, and the challenge that's being put forward, is that we need to recognize and affirm Aboriginal and treaty rights but also the essence of self-government that comes with that recognition. It's not enough to just say these things exist and that we're resurrecting the history. Because they're part of the Constitution, they need to have meaning, they need to be implemented and they need to be actualized.

The challenge we have is to move from the division of two orders of government — federal and provincial — to federal, provincial and, of course, Indigenous.

Now, Indigenous people were ignored in 1867 except as objects of federal authority, but our social contract as a nation needs to recognize and include Indigenous self-governance in a meaningful way. Just as we changed the constitution in 1930 to bring in meaningful self-government for the prairie provinces, arguably we need to do that as well for Indigenous self-government.

There are a number of challenges, as we all know. One, litigation has its limits. The *Marshall* decision came out in 1999, but what does it mean? As Professor MacIntosh has put forward, these rights evolve in time. The court is not the institution that's well situated to oversee these kinds of issues because we're actually dealing with government. Then you get to the federal and the provincial governments, which have shown themselves to be very politically risk-averse to taking on these kinds of issues because they're so difficult and things can go sideways. There can be missteps and governments don't want to own that. We need to figure out a way to devolve control and move from two orders to three orders that reflects the historical reality that Canada is not just based on English- and French-speaking people but English, French and Indigenous. That is the history that we are now learning, bringing in and manifesting in a meaningful way.

C'est comme essayer de débrouiller un œuf brouillé. C'est une chose d'avoir le contrôle et l'autorité à un palier de gouvernement, mais, après 60 ans, essayer de déplacer cela à un autre palier de gouvernement, c'est comme essayer de débrouiller un œuf brouillé.

Voilà la situation dans laquelle nous sommes présentement, parce que ce contexte historique a bien sûr de l'importance. J'espère pouvoir vous convaincre. C'est un exemple qui montre que la gouvernance et les pouvoirs constitutionnels changent.

Pourquoi ce contexte historique est-il important? Nous avons transféré le contrôle et l'administration des terres du domaine public. Nous avons modifié la nature de l'autonomie gouvernementale dans notre pays, dans le passé. Et maintenant, quels sont les problèmes clés que nous devons affronter? L'une des principales questions qu'a entraînées la Loi constitutionnelle de 1982, et le problème qui se pose, c'est que nous devons reconnaître et confirmer les droits ancestraux et issus de traités, et aussi honorer l'essence de l'autonomie gouvernementale que cette reconnaissance suppose. Ce n'est pas suffisant de simplement dire que ces choses existent et que nous faisons revivre l'histoire. Parce que ces choses font partie de la Constitution, elles ont un sens, elles doivent être mises en œuvre et elles doivent être actualisées.

Le défi, c'est que nous devons passer d'une division à deux ordres de gouvernement — le fédéral et le provincial — à une division à trois ordres, le fédéral, le provincial et, bien sûr, celui des Autochtones.

Donc, on a fait fi des peuples autochtones en 1867, sauf pour dire qu'ils étaient des objets relevant de la compétence fédérale, mais notre contrat social, en tant que nation, doit réellement reconnaître et inclure l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Tout comme nous avons modifié la Constitution en 1930 pour donner une autonomie gouvernementale réelle aux provinces des Prairies, je soutiens que nous devons le faire également pour l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

Un certain nombre de défis se posent, nous le savons tous. Premièrement, il y a une limite à ce que nous pouvons accomplir grâce aux poursuites judiciaires. L'arrêt *Marshall* a été rendu en 1999, mais qu'est-ce que cela veut dire? Comme l'a fait valoir Mme MacIntosh, ces droits évoluent au fil du temps. La cour n'est pas l'institution la mieux placée pour s'occuper de ce genre de questions, étant donné que, dans les faits, nous traitons avec le gouvernement. On s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, mais ils se sont montrés très réticents à prendre des risques politiques et à s'occuper de ce genre de dossiers, car ils sont très épineux, et les choses peuvent aller de travers. Il peut y avoir des erreurs, et les gouvernements ne veulent pas assumer la faute. Nous devons trouver une façon de transférer le contrôle et passer d'une division à deux ordres à une division à trois ordres qui reflète la réalité historique du Canada, une réalité qui n'est pas seulement fondée sur les anglophones et les francophones,

We have further challenges. Non-Indigenous people, which is generally whom I spend my time interacting with on these issues, don't know that they're treaty people and beneficiaries of those treaty relationships and promises made so long ago. That's a problem: the knowledgeability of non-Indigenous people. That often leads to an understanding by non-Indigenous people that rights such as an Indigenous rights-based fishery is more of a privilege, social welfare program or an added extra. It is not. This is a rights-based fishery not a needs-based fishery. That is a big difference, and people do not understand the essence of what it means to have a rights-based fishery. So you see frustration and protests, on and on and on.

One other thing: Of course, we see a lack of enforcement for Indigenous rights-based fishers, leading to a crisis in the rule of law because people do not have confidence that Fisheries and Oceans Canada, or DFO, or the RCMP actually protect their interests. There are many examples of that.

To wrap it up here, what do we need? We need a better venue for dispute resolution between the three orders of government. We can't just keep going to the courts. They're not the right institution to oversee these kinds of multilateral governance agreements that we need to manage the resource. We also need proper enforcement. We need education for all users of the resource, primarily the non-Indigenous users who generally don't have the background or understanding as to what these constitutional rights mean.

I will end with that and look forward to the Q and A.

The Chair: Thank you, Ms. O'Byrne. Thank you to all our witnesses. I've been around the committee for a long time, but there's no doubt that the amount of passion that has been expressed here this morning from our witnesses is going to make for an interesting Q and A.

Senator Busson: Thank you to all the witnesses. As our chair aptly put it, there's a lot of passion in the room today. It's an incredibly important issue that clearly has not been properly addressed in the history of our country, and here we are.

The overviews have been incredibly interesting — the effect of section 35 from Professor Palmater along with, of course, the UNDRIP effects and importance that has happened since

mais sur les Anglais, les Français et les Autochtones. C'est cette histoire que nous apprenons présentement, que nous révélons et que nous montrons réellement.

Nous avons d'autres défis à relever. Les non-Autochtones, avec qui j'interagis la plupart du temps au sujet de ces questions, ne savent pas qu'il y a des traités et des bénéficiaires de ces relations issues de traités et de promesses faites il y a très longtemps. C'est un problème : le niveau de connaissance des non-Autochtones. C'est souvent pour cela que les non-Autochtones croient à tort que ce genre de droits, comme les pêches fondées sur les droits autochtones, sont plutôt un privilège, un programme d'aide sociale ou un autre extra. Ce n'est pas vrai. Nous parlons d'une pêche fondée sur les droits, et non pas d'une pêche fondée sur les besoins. Il y a une grande différence, et les gens ne comprennent pas l'essence de ce qu'est une pêche fondée sur les droits. Cela mène à de la frustration, à des manifestations, et ainsi de suite.

Une autre chose : nous avons évidemment constaté que la loi n'est pas appliquée en ce qui concerne les pêcheurs dans les pêches fondées sur les droits autochtones, et cela menace la primauté du droit, parce que les gens ne font plus confiance à Pêches et Océans Canada, au MPO, ou à la GRC pour ce qui est de protéger vraiment leurs intérêts. Il y a un tas d'exemples.

Pour conclure : de quoi avons-nous besoin? Nous avons besoin d'un meilleur endroit où régler les différends entre les trois ordres de gouvernement. Nous ne pouvons pas continuer tout simplement de nous adresser aux tribunaux. Ils ne sont pas la bonne institution pour surveiller ce genre d'ententes de gouvernance multilatérales, dont nous avons besoin pour gérer les ressources. Nous avons aussi besoin que la loi soit appliquée correctement. Nous avons besoin d'éduquer l'ensemble des utilisateurs des ressources, en particulier les utilisateurs non autochtones, qui n'ont généralement pas appris ou compris ce que veulent dire ces droits constitutionnels.

Je vais m'arrêter ici. Je suis impatiente de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame O'Byrne. Merci à tous les témoins. Je siège au comité depuis longtemps, et nos témoins de ce matin ont clairement fait preuve d'énormément de passion; la période de questions n'en sera que plus intéressante.

La sénatrice Busson : Merci à toutes les témoins. Comme l'a très bien souligné le président, la passion est palpable dans la salle aujourd'hui. Il s'agit d'un dossier extrêmement important, un dossier que nous n'avons pas traité correctement au cours de l'histoire de notre pays, et c'est pour cela que nous en sommes là aujourd'hui.

Les aperçus que vous nous avez présentés étaient très intéressants : l'effet de l'article 35, dont Me Palmater a parlé, et aussi les effets de la Déclaration des Nations unies sur les droits

UNDRIP has been passed by our government. I was wondering if any of the witnesses have any examples of models of Indigenous rights-based fisheries, either in Canada or in other parts of the world, that are successful. Whether it's co-management or formal agreements with governments, are there any places where an Indigenous culture has worked out a rights-based fishery? Certainly if it were in Canada, that would be lovely — but anywhere. I would be interested to know that. Does anyone have any insight on that matter?

Ms. Palmater: I'm always very, very hesitant to provide examples of what's called "best practices" because they're usually labelled so on behalf of the government. It's usually a program or initiative enforced by the government and held up as a best practice, and there are different circumstances.

What I will say is that one of the very best practices I have seen from an Indigenous standpoint is what the Mi'kmaq community of Sipekne'katik did. They worked for years with their community. They engaged, researched, did their own science and did collaborative science. They came up with a process, laws and governing practices that met conservation and went beyond that and respected their rights. It was a full engagement of all of their rights. That's one of the best examples I have ever seen. We've seen what happened from it, but I think on a go-forward basis, that's exactly the kind of initiative that we need to support Mi'kmaq people and others engaging in their own governance, law making and regulation of the fishery.

Senator Busson: Thank you very much, Professor Palmater. I appreciate that. I'm glad to hear that there are examples that can be used. Maybe you don't like the term "best practice," but certainly as an example of a light at the end of the tunnel and possibilities for success because we hear of so many abject failures of trying to implement these rights-based fisheries.

I don't have a follow-up to that. Thank you for your explanation.

Senator Francis: Good morning, everyone. I'm joining you today from my office located in the unceded territory of the Algonquin Anishnaabeg peoples.

This question is for all witnesses. During our previous meeting, Senior Assistant Deputy Minister Jean-Guy Forgeron said that no legislative or regulatory changes were being considered to implement the treaty right to earn a moderate livelihood through fishing. In fact, he argued that the department

des peuples autochtones et l'importance de ce qui est arrivé depuis qu'elle a été adoptée par notre gouvernement. Je me demandais si l'une ou l'autre des témoins pourraient nous donner des exemples de modèles de pêche fondés sur les droits autochtones, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde, qui fonctionnent bien. Que ce soit grâce à des ententes de cogestion ou à des ententes officielles avec les gouvernements, y a-t-il des endroits où la culture autochtone a permis une pêche fondée sur les droits qui fonctionne? Le mieux serait un exemple au Canada, mais peu importe où c'est. Cela m'intéresserait de le savoir. L'une d'entre vous a-t-elle de l'information là-dessus?

Me Palmater : J'hésite toujours énormément à donner des exemples de ce qu'on appelle des « pratiques exemplaires », parce que c'est habituellement le gouvernement qui leur donne cette étiquette. C'est habituellement une initiative ou un programme exécuté par le gouvernement et présenté comme une pratique exemplaire, même s'il y a d'autres circonstances.

Ce que je pourrais dire, c'est que l'une des meilleures pratiques exemplaires que j'ai vues, d'un point de vue autochtone, est ce que la communauté micmaque de Sipekne'katik a fait. Elle a travaillé pendant des années avec la communauté. Elle s'est engagée auprès d'elle, a réalisé des études et fait ses propres recherches scientifiques, et aussi de la science collaborative. Elle a trouvé des processus, des lois et des pratiques de gouvernance qui répondaient aux exigences en matière de conservation et allaient encore plus loin et qui respectaient leurs droits. Il y a eu un engagement complet quant à l'ensemble de leurs droits. C'est l'un des meilleurs exemples dont j'ai été témoin. Nous avons vu les résultats, mais je crois que, pour la suite des choses, c'est exactement le genre d'initiative dont nous avons besoin pour soutenir les Micmacs et d'autres peuples qui veulent assurer leur propre gouvernance et élaborer leurs propres lois et règlements sur les pêches.

La sénatrice Busson : Merci beaucoup, maître Palmater. Merci de votre réponse. Je suis heureuse d'apprendre qu'il y a des exemples que nous pouvons utiliser. Peut-être que vous n'aimez pas l'expression « pratique exemplaire », mais c'est certainement un exemple de lumière au bout du tunnel et de réussite possible, parce que nous entendons trop souvent parler d'échecs abjects dans la mise en œuvre des pêches fondées sur les droits.

Je n'ai pas d'autres questions à ce sujet. Merci de votre explication.

Le sénateur Francis : Bonjour, tout le monde. Je me joins à vous aujourd'hui depuis mon bureau situé sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

La question s'adresse à tous les témoins. Lors de notre dernière réunion, le sous-ministre adjoint principal, M. Jean-Guy Forgeron, a dit qu'aucune modification à la loi ou à ses règlements n'était envisagée pour mettre en œuvre les droits issus de traités à une pêche à des fins de subsistance

already has the legislative and regulatory tools required to advance communal commercial fishing rights across Canada including for moderate livelihood fishing.

In your expert opinion, are there legislative and regulatory amendments still required to implement the treaty right to fish and to earn a moderate livelihood? If so, would co-management and co-governance of the fisheries be an option if enough political will could be generated?

Ms. MacIntosh: I can try to jump in here.

The Chair: Go ahead. Everybody will have an opportunity.

Ms. MacIntosh: The current federal legislative regime, in my opinion, is unconstitutional because it was drafted unilaterally by the federal government and with no involvement of the Indigenous peoples who, from the optic of the federal government, it applies to. So they're defending an unconstitutional regime and saying they don't need different legal tools. I would respond that the existing legal tools need to be recrafted so as to explicitly not apply to Indigenous peoples is a start. There are a number of regulatory instruments that certainly would help support a moderate livelihood fishery that are not being enforced. That would be, for example, just our basic protective measures, the policing, the complete failure of policing. That hasn't been acted on. Canada's not doing so well on policing these days.

So I disagree with what he's saying. I think the complete failure since 1999 for the federal government to meaningfully engage with Mi'kmaq people on what a treaty-based fishery means is a good example of why we don't have enough tools on the table.

I was going to slide into the initiatives, but I can get to those and why they're inadequate later. But I completely disagree.

Professor Palmater, if you want to follow up there.

Ms. Palmater: I entirely agree, for all of the reasons that Professor MacIntosh said but also because time and time again their laws, policies, practices, regulations and governing structures have been found to violate the constitution, and we haven't seen a major redrafting of those. We also have to remember that the Mi'kmaq right to fish, like others in the country and different territories, there's the treaty right, but there's also the Aboriginal right. There's also the inherent right, because these are unceded lands, waters and resources

convenable. Il a même avancé que le ministère avait déjà les outils législatifs et réglementaires nécessaires pour faire avancer les pêches commerciales communautaires dans tout le Canada, y compris les pêches à des fins de subsistance convenable.

En tant qu'expertes, croyez-vous que des modifications à la loi et à ses règlements sont toujours nécessaires pour mettre en œuvre les droits issus de traités à une pêche à des fins de subsistance convenable, et si oui, la cogestion des pêches serait-elle une option si on arrivait à générer suffisamment de volonté politique?

Mme MacIntosh : Je pourrais essayer de répondre.

Le président : Allez-y. Tout le monde aura l'occasion d'intervenir.

Mme MacIntosh : Le régime législatif fédéral actuel, à mon avis, est inconstitutionnel, parce qu'il a été rédigé unilatéralement par le gouvernement fédéral, sans la participation des peuples autochtones qui, du point de vue du gouvernement fédéral, y sont assujettis. Donc, le gouvernement défend un régime inconstitutionnel et dit qu'il n'a pas besoin de nouveaux outils législatifs. Je répondrais qu'il faut repenser les outils juridiques existants afin qu'il soit explicite qu'ils ne s'appliquent pas aux peuples autochtones, pour commencer. Il y a un certain nombre d'instruments réglementaires qui, bien sûr, pourraient aider à soutenir les pêches à des fins de subsistance convenable, mais ils ne sont pas appliqués. Je parle, par exemple, de nos mesures élémentaires de protection de base, du maintien de l'ordre, et de l'échec complet de celui-ci. On n'y a pas donné suite. Le Canada ne s'en sort pas très bien du côté du maintien de l'ordre ces temps-ci.

Donc, je ne suis pas d'accord avec ce qu'il a dit. Je crois que, depuis 1999, le gouvernement fédéral a échoué sur toute la ligne pour ce qui est de vraiment collaborer avec les Micmacs sur le sens de la pêche en vertu d'un traité; c'est un bon exemple de raison pour laquelle nous ne disposons pas de suffisamment d'outils.

Je voulais parler des initiatives, mais je vais pouvoir le faire plus tard et dire pourquoi elles ne sont pas adéquates. Quoi qu'il en soit, je suis tout à fait en désaccord.

Maître Palmater, vous pouvez poursuivre, si vous le voulez.

Me Palmater : Je suis tout à fait d'accord, pour toutes les raisons que Mme MacIntosh a données, mais aussi parce qu'on a conclu, encore et encore, que les lois, les politiques, les pratiques, la réglementation et les structures de gouvernance violent la Constitution, et pourtant, rien de tout cela n'a fait l'objet d'une réécriture approfondie. Nous devons aussi nous rappeler que le droit des Micmacs à la pêche, et cela vaut aussi pour d'autres ailleurs au pays et dans d'autres territoires, est un droit issu de traités, en plus d'être un droit ancestral. C'est aussi

which include the fish. UNDRIP speaks specifically to all of our traditional lands, waters and resources and our right to govern that.

The federal government's role has changed dramatically. It's literally done a 180. Instead of the federal government engaged in that role for Indigenous peoples, we are now engaged in that role. When and where the federal government can work with us cooperatively, there may be potential for joint governance, but until then the federal government's only role with regard to Mi'kmaq and other fisheries is in protecting our right to govern our own fisheries, benefit from it, monitor it, research it, surveil it and decide who has access.

Ms. O'Byrne: I jumped up and grabbed a report to get back to the deputy chair's first question. There was a report in 2010 by the Atlantic Indigenous Economic Development Integrated Research Program, and it was through the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat at Memorial University. They outline in hundreds of pages critical success factors. So they go through a lot of the different fishery models that are happening and are evaluated by interviewing people who are operating them at the ground level. They've done extensive interviews and whatnot.

Now, this is a little dated, but it does give you a good sense of what's going on there.

As Professor Palmater points out, it's not on the metrics of what DFO considers successful but what members of the community consider to be successful, which is a wide range.

I can send the reference to that to the clerk.

To go back to the quote from the deputy minister of DFO who said we're fine. Well, I guess I'm sensitive to this because I've spent the last 20-odd years studying this. There was a seismic shift in the *Marshall* decision. To say they already have the legislative and regulatory regime to handle the seismic shift of *Marshall* is baffling, to say the least, because they don't. As has been pointed out by my colleagues, their regulatory regimes are unconstitutional. They're top-down. They haven't consulted.

un droit inhérent, parce que nous parlons de territoires non cédés, d'eaux et de ressources non cédées, et c'est là que se trouve le poisson. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones souligne précisément que nous avons le droit de gouverner tous nos territoires ancestraux, nos eaux et nos ressources.

Le rôle du gouvernement fédéral a radicalement changé. Littéralement, il a fait une volte-face complète. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui remplit ce rôle pour les peuples autochtones; c'est maintenant nous qui assumons ce rôle. Quand le gouvernement fédéral pourra travailler avec nous en collaboration, la gouvernance conjointe sera peut-être possible, mais jusque-là, le seul rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les Micmacs et les autres pêches est de protéger notre droit de gouverner nos propres pêches, d'en tirer profit, de les contrôler, de les étudier, de les surveiller et de décider qui y a accès.

Mme O'Byrne : Je me suis dépêchée d'aller chercher un rapport pour répondre à la première question de la vice-présidente. En 2010, le programme de recherche intégrée pour le développement économique des Autochtones de l'Atlantique a publié un rapport, par l'intermédiaire de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat — le Secrétariat du congrès stratégique des chefs des Premières Nations de l'Atlantique —, de l'Université Memorial. Dans ce rapport long de centaines de pages, on soulignait des facteurs de réussite essentiels. Les auteurs ont examiné une foule de modèles de pêche et les ont évalués en questionnant les gens qui les appliquent sur le terrain. Ils ont mené des entrevues approfondies, et ainsi de suite.

Aujourd'hui, le rapport est un peu daté, mais il peut vous donner une bonne idée de ce qui se passe de ce côté-là.

Comme Me Palmater l'a dit, ce ne sont pas les indicateurs de réussite selon le MPO qui sont importants, mais bien ce que les membres de la communauté considèrent comme étant une réussite, et cela couvre un large éventail.

Je peux envoyer la référence au greffier.

Pour revenir à la citation du sous-ministre du MPO, qui a dit que tout allait bien, je dirais que c'est quelque chose qui me touche, parce que j'ai passé les 20 dernières années environ à étudier cette question. L'arrêt *Marshall* a entraîné des changements majeurs. Dire qu'ils ont déjà le régime législatif et réglementaire nécessaire pour gérer les changements majeurs entraînés par l'arrêt *Marshall*, c'est déconcertant, pour ne pas en dire plus, parce que ce n'est pas vrai. Comme mes collègues l'ont dit, les régimes réglementaires du gouvernement sont inconstitutionnels. C'est une structure de haut en bas. Il n'y a pas eu consultation.

Furthermore, they haven't changed in generations. It's because — and I'll make a link hopefully to my earlier comments — they have not relinquished or devolved any meaningful share of control over the resource. Self-government requires more than just a little input or a little consultation, but DFO has retained control over this under the auspices of saying they need to worry about conservation and this and whatever.

As Professor MacIntosh has pointed out, that has to be limited and you have to give Indigenous fishers priority over the right so they play a role in balancing it out or whatnot. But they have not made any meaningful steps, and I don't think I'm overstating this, since the *Marshall* decision to really devolve the kind of control and come up with the different kind of shared governance models that we need to actually deal with all the needs and the interests of the users of the resource.

Senator Francis: This question is for Professor Palmater, but I welcome the input of other witnesses as well.

Do all First Nations affected by the *Marshall* decision have the internal capacity, expertise and resources to negotiate short-term or long-term agreements with Fisheries and Oceans Canada?

Ms. Palmater: Thank you for the question. If you're talking about financial capacity, infrastructure capacity, research reports, legal supports, policy supports to the level that the federal and provincial governments do, of course not. The reason is we've been kept out of our own economies like the fishery, for example.

This is something that UNDRIP also speaks to. Not only do we have the right to govern this and enact our own laws and decide what happens and protect our fish and benefit from the fish, but we have the right to the ways and means. Canada as a country, as a state, is legally obligated to provide us whatever ways and means we need to do that. There's a lot of catching up to do.

So not only should this change all of DFO's laws and policies, but there should be big chunks of money coming to us to the same level and extent that they pay their own fisheries officers, researchers and legal and everybody else.

Senator McPhedran: I speak to you today from the unceded, unsurrendered territory of the Anishnaabeg Algonquin peoples and the Parliament of Canada is situated on that territory.

En outre, il n'y a pas eu de changement depuis des générations. C'est parce que — et j'espère réussir à faire un lien avec ce que j'ai dit plus tôt — le gouvernement n'a pas renoncé le moins du monde à son contrôle sur la ressource, et il ne l'a pas transféré non plus. L'autonomie gouvernementale, cela exige davantage que quelques petits commentaires ou une petite consultation, mais le MPO a conservé le contrôle, il se défend en disant qu'il doit s'occuper de conservation, de ceci et de cela.

Comme Mme MacIntosh l'a souligné, il faut que cela soit limité, et vous devez donner aux pêcheurs autochtones la priorité sur ce droit, afin qu'ils puissent jouer un rôle pour équilibrer le tout, etc. Mais aucune mesure réelle n'a été prise, et je crois que je ne le dirai jamais assez, depuis l'arrêt *Marshall*, pour vraiment transférer ce contrôle et trouver les nouveaux modèles de gouvernance partagés dont nous avons besoin pour vraiment répondre à tous les besoins et tous les intérêts des utilisateurs de la ressource.

Le sénateur Francis : Ma prochaine question s'adresse à Me Palmater, mais je serai heureux d'entendre aussi les autres témoins.

Est-ce que toutes les Premières Nations concernées par l'arrêt *Marshall* ont la capacité interne, l'expertise et les ressources nécessaires pour négocier des ententes à court et à long termes avec Pêches et Océans Canada?

Me Palmater : Merci de la question. Si vous parlez de capacité financière, de capacité infrastructurelle, de rapports de recherche, de soutiens juridiques, de soutiens stratégiques, nous n'en avons pas autant que les gouvernements fédéral et provinciaux, bien sûr que non, et la raison en est que nous avons été exclus de nos propres économies, comme la pêche, par exemple.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en parle également. Nous avons non seulement le droit de gouverner cela et de promulguer nos propres lois et de décider ce qui se passe et de protéger nos pêches et d'en tirer profit, mais nous avons aussi le droit de décider des façons et des moyens. Le Canada, en tant que pays, en tant qu'État, est obligé par la loi de nous fournir tous les outils et tous les moyens dont nous avons besoin pour y arriver. Il y a beaucoup de retard à rattraper.

Donc, non seulement il faudrait que toutes les lois et politiques du MPO changent, mais il devrait aussi y avoir d'énormes sommes d'argent pour nous, à hauteur de ce que le MPO paie ses propres agents des pêches, ses chercheurs et son personnel juridique et tout le reste.

La sénatrice McPhedran : Je vous parle aujourd'hui depuis le territoire non cédé ni abandonné du peuple algonquin anishinabe, où se situe le Parlement du Canada.

Thank you so much, Professors MacIntosh, Palmater and O'Byrne. I not only hear passion; I want to put on the record that I hear evidence-based, incisive analysis based on extensive research. Thank you very much for bringing your expertise to our committee.

I want to accept the statements that have been made today and the evidence that has been tabled about breaches of existing laws by both federal and provincial governments, and I want to ask my question in the context of Canada adopting the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and making it part of our domestic law.

My question is geared not so much to the “what” but to the “how.” Given that the position we’ve heard consistently from each of our experts today is that the existing statutes are not viable, and likely unconstitutional, what is the best legislative means of addressing this? Is it an omnibus bill? That’s a question to all of our experts, please.

Ms. MacIntosh: I can give it a go. I would be hesitant to try to put something into legislation on the spot. I want to take it back to what Professor Palmater referred to, which is the fact that all over Mi’kmaq, starting in particular around 2020, Mi’kmaq communities were so fed up with the lack of meaningful development toward the recognition of what a treaty rights fishery could be.

In 2020, in particular, communities ramped up determining how they would exercise their treaty rights. I had become concerned about any federal legislative initiative that might unduly interfere with what communities are accomplishing on the ground.

I see the immediate federal role, if there’s one thing the feds need to do right now, it is to take action to protect Indigenous fishers as they fish on the water, as they seek to sell, as they seek to govern their own practices. If that requires a change in legislation to make it explicit that the federal government has this role and needs to shoulder it, then so be it.

I can imagine framework legislation. I think we need to have a more explicit mandate identified. Once again, I don’t know if the legislation is the best tool for that, but an explicit mandate and order to proceed in terms of meaningful conversations with the communities here to support the efforts they are making. I’ll stop there.

Ms. Palmater: Omnibus bills — actually, most bills — don’t ever go in our favour. Omnibus bills are probably the worst. We don’t have the pen in terms of drafting legislation. That’s

Merci beaucoup, madame MacIntosh, maître Palmater et madame O’Byrne. Non seulement j’entends votre passion, mais je veux souligner, aux fins du compte rendu, que ce que vous dites reflète une analyse profonde, fondée sur des données probantes et énormément de recherche. Merci beaucoup de faire profiter le comité de votre expertise.

Je veux admettre les déclarations qui ont été faites ici aujourd’hui ainsi que l’information probante qui a été présentée sur les violations des lois en vigueur, autant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux, et je voudrais poser ma question dans le contexte de l’adoption par le Canada de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de son intégration à nos lois nationales.

Ma question ne porte pas tellement sur le « quoi », mais plutôt sur le « comment ». Puisque nos expertes d’aujourd’hui nous ont unanimement dit que les lois en vigueur ne sont pas viables et qu’elles sont probablement inconstitutionnelles, quelle serait la meilleure façon, d’un point de vue législatif, de nous attaquer au problème? Faudrait-il un projet de loi omnibus? Je pose la question à toutes nos expertes, s’il vous plaît.

Mme MacIntosh : Je peux essayer de répondre. J’hésiterais à ajouter quoi que ce soit à une loi tout de suite. J’aimerais revenir à quelque chose que Me Palmater a dit, soit que tous les Micmacs, et cela a commencé particulièrement vers 2020... Les communautés micmaques étaient si frustrées par l’absence d’évolution réelle vers la reconnaissance de ce que pourrait être une pêche fondée sur les droits issus de traités.

En 2020, en particulier, les communautés ont accru leurs efforts pour déterminer comment elles exerceraient leurs droits issus des traités. Je commençais à être préoccupée par la possibilité qu’une initiative législative fédérale interfère indûment avec ce que les communautés réalisent sur le terrain.

Selon moi, le rôle du gouvernement fédéral, dans l’immédiat, s’il y a une chose que les agents fédéraux doivent faire présentement, c’est de prendre des mesures pour protéger les pêcheurs autochtones quand ils pêchent, quand ils cherchent à vendre leurs prises et quand ils veulent assurer la gouvernance de leurs propres pratiques. S’il faut changer la loi pour dire explicitement que ce rôle échoit au gouvernement fédéral et qu’il doit remplir cette tâche, alors soit.

Je pourrais imaginer un cadre législatif. Je crois que nous avons besoin de définir un mandat plus explicite. Encore une fois, je ne sais pas si le meilleur outil pour cela serait une loi, mais il faut un mandat et une ordonnance explicites pour aller de l’avant et avoir des discussions fructueuses avec les collectivités, ici, pour soutenir les efforts qu’elles font. Je vais m’arrêter ici.

Me Palmater : Les projets de loi omnibus — en fait, la plupart des projets de loi — ne nous sont jamais favorables. Les projets de loi omnibus sont probablement les pires. Ce n’est pas

entirely with Justice Canada. Also, it's not in line with what UNDRIP says.

I agree with Professor MacIntosh. The only role that the federal government has in Mi'kmaq or other fisheries is to protect our rights. On an interim basis, the federal government should and could exempt us from the statutory laws, policies and regulations that are currently on the books; engage and reorient their enforcement officers to protect our rights and to protect us as we govern our rights and to protect us from racism, hate and violence; and at the same time, to engage with us on how we're going to go forward.

In order to do that, we need the ways and means to ramp up all of our governing structures that have been denied to us by denying our economies, but also there's the issue of reparations to make. There are generations of loss of past use that haven't come to us. All of this could support our governance over the fishery, and I think anything less — and we will see a lot less from DFO — is going to be ongoing violations of our human rights and ongoing genocide targeted at destroying our communities and our governing structures. It simply can't stand, now that Canada has recognized that UNDRIP is applicable in Canadian law.

Ms. O'Byrne: When they had to shift control and authority from Ottawa to the three Prairie provinces, it took three royal commissions, several years, several court cases, to unscramble that scrambled egg I talked about earlier. This is not going to be done by omnibus legislation or the federal government taking the lead.

Because of the particular senator who asked the question, I will indulge a bit more in constitutional history, because she lived it. You will remember Allan Blakeney. He served on RCAP. They were all members of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, or RCAP. He resigned from RCAP because it was talking about nation-to-nation relationships. This is all very important. RCAP was a significant milestone in the history of this country. However, Mr. Blakeney resigned because he knew that it wasn't going to lead to the questions we're talking about here today: how and why? How do we move from one level of control, governance and administration to another? I interviewed him several years ago. He said if we don't mean it, if we don't mean self-government, then why are we talking about it?

nous qui tenons le stylo quand le projet de loi est rédigé. C'est uniquement Justice Canada. De plus, cela ne s'aligne pas sur le contenu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Je suis d'accord avec Mme MacIntosh. Le seul rôle que le gouvernement fédéral doit jouer, par rapport aux Micmacs ou aux autres pêches, c'est de protéger nos droits. Provisoirement, le gouvernement fédéral devrait et pourrait nous exempter des lois, politiques et règlements obligatoires qui sont présentement en vigueur; il pourrait mobiliser et réorienter ses agents d'application de la loi pour qu'ils protègent nos droits, qu'ils nous protègent pendant que nous gouvernons nos droits et qu'ils nous protègent du racisme, de la haine et de la violence. Parallèlement, le gouvernement devrait nous consulter sur la façon dont nous allons procéder pour la suite des choses.

À cette fin, nous avons besoin d'outils et de moyens pour accroître toutes nos structures de gouvernance, qu'on nous a refusées en excluant nos économies. Il y a aussi la question des réparations qui nous sont dues. Pendant des générations, nous n'avons pas pu utiliser la ressource, et nous n'avons rien reçu. Tout cela pourrait soutenir notre gouvernance sur les pêches, et à mon avis, n'importe quoi de moins — et le MPO nous en donnera beaucoup moins — sera une perpétuation des violations de nos droits de la personne et du génocide visant à détruire nos communautés et nos structures de gouvernance. Cela est tout simplement indéfendable, maintenant que le Canada a reconnu que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones s'applique aux lois canadiennes.

Mme O'Byrne : Quand le gouvernement a dû transférer le contrôle et les pouvoirs d'Ottawa aux trois provinces des Prairies, il a fallu trois commissions royales, plusieurs années, plusieurs actions en justice pour débrouiller l'œuf brouillé, comme je le disais plus tôt. Cela ne peut pas se faire grâce à un projet de loi omnibus ou sous la direction du gouvernement fédéral.

Puisque la sénatrice a posé la question, je vais parler un peu plus de l'histoire constitutionnelle, étant donné qu'elle l'a vécue. Vous vous souvenez de Allan Blakeney. Il a siégé à la CRPA. Ils étaient tous des membres de la Commission royale sur les peuples autochtones, ou CRPA. Il a démissionné de la CRPA parce qu'il était question d'une relation de nation à nation. Tout cela est très important. La CRPA a été une étape importante de l'histoire de notre pays, mais M. Blakeney a démissionné parce qu'il savait qu'elle n'allait pas aboutir aux questions que nous posons ici aujourd'hui : comment et pourquoi? Comment passons-nous d'un échelon de contrôle, de gouvernance et d'administration à un autre? Je l'ai interviewé il y a plusieurs années. Il a dit que si ce n'était pas notre objectif, que si l'autonomie gouvernementale ne l'était pas, alors à quoi bon en parler?

We need to talk about this in a new constitutional conversation, a shared governance model. We can't just keep adding or tinkering with the existing model because of Crown sovereignty and the federal government having such control and authority that this is not an even playing field. We need to knock that down and rearrange the pieces in a meaningful way if we're going to go forward in a way that lives up to the promise of the treaties, the historical treaties that have been constitutionally recognized.

Then we need to deal with the challenge of UNDRIP, which is essentially saying similar things to what was expressed through the treaty relationships, that this is not just about one dominant power over another, subjects and objects, but everyone involved in the social contract and in the constitutional conversation, to actually deal with the resource issues and share together and share responsibility. The federal government needs to be pushed in that direction. They cannot lead the charge.

Ms. MacIntosh: I don't think we need to unscramble that omelette. Treaties are law. We already have the law in place. We don't need a new law. What we need is for the federal government to stop enforcing unconstitutional laws, laws which were already deemed unconstitutional, and we need to start allowing the enforcement of the treaty rights.

I sometimes worry that these conversations can get into the complicated details, and that derails you and it feels like you need to have every part figured out before you can do anything. We already have the biggest piece there, and that is the treaty, which is part of our Constitution.

Senator McPhedran: I would like to ask a supplementary, and I'm going to stay with my theme of the "how." I appreciate the clarity of the answers around the possibility of an omnibus bill.

Let me ask now each of our experts, please: What's the best next step for the Fisheries Committee of the Senate to consider recommending, the best next step?

Ms. MacIntosh: I'm not going to say that I know for sure what is the best next step, but I know that one piece of it is ensuring that the federal fisheries legislation complies with UNDRIP. That is what Bill C-15 requires. We already know that the current federal regime is unlawful, and so shifting it to become lawful.

Nous devons parler de tout cela dans le contexte d'une nouvelle discussion constitutionnelle, d'un modèle de gouvernance partagée. Nous ne pouvons pas simplement continuer d'ajouter au modèle existant ou de le modifier, parce que la souveraineté de la Couronne et le gouvernement fédéral ont un tel contrôle et de tels pouvoirs que nous ne sommes pas du tout sur un pied d'égalité. Nous devons abattre tout cela et vraiment réorganiser les pièces, si nous voulons aller de l'avant en respectant les promesses faites dans les traités, les traités historiques qui ont été reconnus par la Constitution.

Puis, nous devons nous occuper de la question de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, dont les éléments sont essentiellement similaires à ce qui a été énoncé dans les relations issues de traités, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas tout simplement d'un pouvoir qui en domine d'autres, sujets et objets; il faut plutôt que tout le monde participe au contrat social et à la discussion constitutionnelle pour véritablement régler la question des ressources, pour échanger et pour partager la responsabilité. Le gouvernement fédéral doit être poussé dans cette direction. Il ne peut pas prendre les commandes.

Mme MacIntosh : Je ne crois pas que ce soit nécessaire de débrouiller l'omelette. Les traités ont force de loi. Nous avons déjà des lois en vigueur. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi. Ce dont nous avons besoin, c'est que le gouvernement fédéral arrête d'appliquer des lois inconstitutionnelles, des lois qui ont déjà été jugées inconstitutionnelles, et nous avons besoin de commencer à permettre l'application des droits issus de traités.

Ce qui m'inquiète, parfois, c'est que ces discussions peuvent devenir complexes, on va dans toutes les directions et on a l'impression qu'il faut régler tous les détails avant de faire quoi que ce soit. Nous avons déjà le plus important ici, c'est-à-dire le traité, et il s'inscrit dans notre Constitution.

La sénatrice McPhedran : J'aimerais vous poser une question complémentaire, en restant sur le thème du « comment ». Merci d'avoir donné des réponses claires sur la possibilité d'un projet de loi omnibus.

Je vais demander à chacune de nos expertes : quelle est la prochaine grande étape que le Comité des pêches du Sénat devrait envisager de recommander, la meilleure prochaine étape?

Mme MacIntosh : Je ne peux pas dire que je suis certaine de ce que serait la meilleure prochaine étape, mais je sais qu'il faut surtout veiller à ce que les lois fédérales sur les pêches respectent la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est ce qu'exige le projet de loi C-15. Nous savons déjà que le régime fédéral actuel ne respecte pas la loi, alors il faut le modifier pour qu'il la respecte.

Professor Palmater gave one suggestion for how to approach that, which I'm going to say is one of the easier approaches, namely, explicitly excluding the treaty fisheries from the reach of the federal legislative regime. That's one piece that I think is in your wheelhouse.

Ms. Palmater: I'm surprised we haven't done this already, but it's absolutely critical that the federal government needs to be talking to Mi'kmaq government and other nation-based governments, with the representatives of our choosing. It is about stopping talking to the Assembly of First Nations, the Native Women's Association or any other national Aboriginal organization not composed of rights holders. The federal government needs to actually talk to us by representatives of our choosing about how we're going to go about reviewing all of those laws.

In the interim, we need to exempt from federal legislation the Mi'kmaq fishery, whether it's inherent-right fishery, Aboriginal-right fishery, treaty-right fishery or any of the other fisheries. If the federal government needs to enact law — although I don't think they need to — they need to engage in protecting our right to exercise our fishery as we see fit right now. They need to provide the ways and means for us to have more and increased capacity to govern and manage the fishery.

The federal government doesn't deserve co-management of the resource. They've all but brought many stocks to the brink of extinction, they've allowed economic monopolies by non-native fishermen and they've excluded the Mi'kmaq and other First Nations. However, Mi'kmaq and other First Nations have always been very gracious and keep wanting to engage with the federal government.

So they may, at some point, be entitled to joint governance, but they're not going to do this unless they do all these other things and meet with the Mi'kmaq and other First Nations on a level playing field and not at the barrel of a gun, under threat of litigation, under threat of arrest or threat of exclusion. It simply can't happen that way.

We need to be empowered first. Our rights have to be recognized and protected, and that's the most important thing they can do.

Ms. O'Byrne: I'll dare to jump in here. Because we haven't seen much movement since 1999 and the *Marshall* decisions — and the problem goes way back further than those. I'd encourage the Senate to ask for a royal commission where they can actually compel people in, get evidence and start to actually educate the public. Royal commissions are really good at bringing

Me Palmater a fait une recommandation sur la façon d'approcher cela, et je dirais que c'est l'une des approches les plus faciles : plus précisément, il faudrait que les pêches en vertu d'un traité soient explicitement exclues de la portée du régime législatif fédéral. Je crois que ce serait dans vos cordes.

Me Palmater : Je suis surprise que cela n'ait pas déjà été fait, mais il est absolument essentiel que le gouvernement fédéral discute avec le gouvernement micmac et les gouvernements des autres nations, et nous allons choisir ses représentants. Il faut arrêter de parler à l'Assemblée des Premières Nations, à l'Association des femmes autochtones ou à n'importe quelle autre organisation autochtone nationale où il n'y a pas de titulaires de droits. Le gouvernement fédéral doit réellement discuter avec nous, et nous choisirons ses représentants, à propos de la façon dont nous allons procéder pour examiner toutes ces lois.

D'ici là, la pêche miémique doit être exemptée de la loi fédérale, qu'il s'agisse de la pêche fondée sur les droits inhérents, sur les droits ancestraux ou sur les droits issus des traités ou de n'importe quelle autre pêche. Si le gouvernement fédéral doit adopter une loi — et je doute que ce soit nécessaire —, il doit s'engager à protéger notre droit de gérer nos pêches comme nous l'entendons. Le gouvernement doit nous fournir les outils et les moyens d'accroître et d'augmenter notre capacité de gouverner et de gérer la pêche.

Le gouvernement fédéral ne mérite pas d'être cogestionnaire de la ressource. Il a pour ainsi dire amené de nombreux stocks de poisson pratiquement au bord de l'extinction, il a permis à des pêcheurs non autochtones d'avoir un monopole économique et il a exclu les Micmacs et les autres Premières Nations. Pourtant, les Micmacs et les autres Premières Nations ont toujours fait preuve d'une grande générosité et continuent de vouloir discuter avec le gouvernement fédéral.

Donc, le gouvernement pourra peut-être, à un moment donné, avoir le droit de participer à une gouvernance conjointe, mais il faudra d'abord qu'il fasse toutes ces autres choses et qu'il discute avec les Micmacs et les autres Premières Nations sur un pied d'égalité, et non pas à la pointe du fusil, en les menaçant de poursuites, en les menaçant d'arrestation ou d'exclusion. Les choses ne peuvent tout simplement pas se faire ainsi.

Nous avons avant tout besoin d'autonomisation. Nos droits doivent être reconnus et protégés, et c'est la chose la plus importante que le gouvernement puisse faire.

Mme O'Byrne : Je vais oser intervenir : puisqu'il ne s'est pas passé grand-chose depuis 1999 et les arrêts *Marshall* — et le problème existait bien avant ces arrêts —, j'encouragerais le Sénat à demander la mise sur pied d'une commission royale qui aurait le pouvoir de convoquer des gens, de recueillir des preuves et de vraiment commencer à sensibiliser le public. Les

all the interested parties together. They are independent — one step removed — from the government. So I'd encourage you to think about that.

There's also the public inquiry option.

Now, of course, the federal government doesn't need to comply. However, in the past, we have seen the Senate, when they did have a royal commission on medicare — the Romanow Commission — and the Senate went ahead with the Kirby Report, a supplementary study with respect to medicare.

So the Senate has a lot of authority and power to compel paper, people and records; subpoena witnesses; and do those kinds of things. Your interest, as far as I can see and as we're experiencing today, is such an important first step to bring this conversation to the forefront, because we have such an imbalance and an intractable problem here. When Senator Francis quotes from a very high-level official in the Department of Fisheries and Oceans, I think we're beyond the point of just talking about this; I think we're at the point of actually starting to compel more evidence. I also teach courses on evidence and advanced evidence at the law school here. So it is about starting to make some people accountable for why there hasn't been action.

And that can't be controlled by the federal government; it needs to be step-removed from the DFO, the RCMP and CIRNAC, quite frankly.

The Chair: Thank you for that.

[*Translation*]

Senator Cormier: I'm speaking to you this morning from the unceded territory of the Algonquin Anishinaabe nation. I would like to express my gratitude to the nation for having us here. I want to thank the expert witnesses for their clear and passionate presentations.

My question is for all three of our witnesses, but perhaps more specifically for Nicole O'Byrne, whom I want to thank for her work in bringing the Indigenous and non-Indigenous communities in New Brunswick together, and for Ms. MacIntosh.

A little over 20 years ago, a major conflict erupted between Mi'kmaq and Acadian fishers in New Brunswick. The crisis, which became known as the Burnt Church crisis, divided the communities in the region for over a year. We still carry the emotional wounds of this difficult conflict. After a mediator was hired, interim and non-permanent agreements were signed at that time without really, to my knowledge, defining a food fishery.

commissions royales sont excellentes pour réunir toutes les parties concernées. Elles sont indépendantes — à un degré de séparation — du gouvernement. Alors je vous encourage à y réfléchir.

Une enquête publique serait aussi une option.

Bien sûr, le gouvernement fédéral n'a pas à obéir, mais dans le passé, nous avons vu le Sénat mettre sur pied une commission royale sur l'assurance-maladie, la Commission Romanov, et le Sénat a aussi publié le rapport Kirby, un rapport supplémentaire sur l'assurance-maladie.

Donc, le Sénat a énormément d'autorité et de pouvoir et il peut exiger des documents et des dossiers et des personnes; il peut assigner des témoins à comparaître et faire ce genre de choses. Votre intérêt, dans la mesure où je peux l'apprécier et le comprendre, aujourd'hui, est une première étape extrêmement importante pour amener cette discussion au premier plan, parce qu'il y a un très grand déséquilibre, et c'est un problème irréductible. Le sénateur Francis a cité un fonctionnaire très haut placé du ministère des Pêches et des Océans, et je crois que cela montre que nous avons passé l'étape de la simple discussion; nous devons commencer à véritablement exiger davantage d'éléments de preuve. Je donne aussi des cours sur les éléments de preuve et des cours avancés sur les éléments de preuve, ici, à la Faculté de droit. Le temps est venu que certaines personnes rendent des comptes quant à l'inaction.

Et cela ne peut pas être fait sous la direction du gouvernement fédéral; il faut que cela soit fait à un degré de séparation du MPO, de la GRC et de RCAANC, pour parler très franchement.

Le président : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Je vous parle ce matin du territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe et je la remercie de nous y accueillir. Je veux sincèrement remercier les expertes-témoins pour la clarté de leurs propos et la passion avec laquelle elles ont livré leurs arguments.

Ma question s'adresse à nos trois témoins, mais peut-être plus spécifiquement à Mme Nicole O'Byrne, que je veux remercier pour son travail sur le rapprochement des communautés autochtones et non autochtones du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à Mme MacIntosh.

Il y a un peu plus de 20 ans, un conflit important a éclaté entre des pêcheurs micmacs et des pêcheurs acadiens au Nouveau-Brunswick. Cette crise, que l'on a nommée la crise de Burnt Church, a divisé les communautés de cette région pendant plus d'un an. Nous portons, encore aujourd'hui, les blessures affectives de ce conflit difficile. Grâce à l'embauche d'un médiateur, des ententes intérimaires et non permanentes ont été

Ms. MacIntosh, do you consider that this crisis — I imagine that you studied it — was resolved in a way that respects the self-governance rights of Indigenous peoples, since things seem to be running smoothly now? I'd like you to elaborate on this matter.

Ms. O'Byrne, what lessons can we learn from this incident that took place over 20 years ago? How was this conflict resolved, if it was resolved at all, and how can this guide our current discussions?

[English]

Ms. O'Byrne: Thank you very much for the question. I am not going to embarrass myself with my poor grasp of the French language today. These issues are too serious.

I'll start with the second question first: What are the lessons from Burnt Church? I have been teaching my students about that for a long time now. There is an NFB documentary called *Is the Crown at War with Us?* It's one thing to read the materials; it's another thing to see the boat from the Department of Fisheries and Oceans ramming an Indigenous boat and people jumping in the water. It's a miracle that no one died. When my students see that, they start to understand the magnitude of the problem and that we need to talk.

A lot of my students are from francophone communities, grew up in those communities and they do not understand the difference between that rights-based fishery and the needs-based fishery, despite the communities having lived side by side and being very integrated. You see a lot of instances of humanity and the human connections getting passed — some of these legal definitions, the fighting, how we deal with what a moderate livelihood is and that kind of thing.

Where we have seen a real failure of leadership here in New Brunswick is the provincial government. They've not been helpful or leading a productive conversation, because, of course, they have to be involved in the resource, and navigating and mediating all of the interests of the people who live in these communities. There are some lessons to be learned here. What happened in Nova Scotia last year, of course, happened in New Brunswick 20-odd years ago, but we're just a flashpoint from barricades and hard feelings again.

We need some leadership, and we're not seeing that here in New Brunswick. Of course, the provincial government here is opposing the litigation with respect to the assertion of unextinguished Aboriginal title. Inevitably, a lot of lawyers are

signées à ce moment-là sans vraiment, à ma connaissance, définir ce qu'est une pêche de subsistance.

Madame MacIntosh, considérez-vous que cette crise — car j'imagine que vous l'avez étudiée — s'est réglée en respectant les droits d'autogouvernance des peuples autochtones, puisqu'il semble que les choses fonctionnent bien maintenant? J'aimerais que vous parliez plus en détail de ce sujet.

Madame O'Byrne, quelles leçons pouvons-nous tirer de cet événement qui date de plus de 20 ans? Comment ce conflit s'est-il réglé, s'il s'est réellement réglé, et comment cela peut-il éclairer nos discussions aujourd'hui?

[Traduction]

Mme O'Byrne : Merci beaucoup de la question. Je vais éviter de m'embarrasser aujourd'hui à cause de ma piètre maîtrise de votre langue. Ces questions sont trop sérieuses pour cela.

Je vais répondre à votre deuxième question en premier : quelles leçons avons-nous retenues de Burnt Church? C'est quelque chose que j'enseigne à mes étudiants depuis longtemps maintenant. Il existe un documentaire de l'ONF intitulé *Is The Crown at War with Us?*, soit « Est-ce que la Couronne est en guerre contre nous? » C'est une chose de lire là-dessus, mais c'en est une autre de voir le bateau du ministère des Pêches et des Océans frapper un bateau autochtone et de voir les gens sauter à l'eau. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts. Quand mes étudiants voient cela, ils commencent à comprendre l'ampleur du problème et le besoin de discuter.

Beaucoup de mes étudiants viennent de collectivités francophones. Ils ont grandi dans ces collectivités, et ils ne comprennent pas la différence entre une pêche fondée sur les droits et une pêche fondée sur les besoins, et ce, même si les collectivités vivent côté à côté et sont très intégrées l'une à l'autre. Il y a énormément d'exemples où on oublie le côté et les liens humains, avec ces définitions juridiques, les affrontements et la façon dont nous considérons la subsistance convenable et d'autres choses du genre.

Ici, au Nouveau-Brunswick, nous avons constaté un véritable manque de leadership de la part du gouvernement provincial. Il ne fournit aucune aide et ne fait preuve d'aucune initiative pour mener des discussions productives, et c'est évidemment parce qu'il participe à l'exploitation de la ressource et doit concilier tous les intérêts des gens qui vivent dans ces collectivités. Il y a des leçons à retenir ici. Ce qui est arrivé en Nouvelle-Écosse, l'année dernière, c'est évidemment arrivé il y a une vingtaine d'années au Nouveau-Brunswick, et nous sommes pour ainsi dire à un cheveu de revoir les barricades et de revivre l'acrimonie.

Nous avons besoin de leadership, mais ce n'est pas ce que nous voyons au Nouveau-Brunswick. Bien sûr, le gouvernement provincial ici s'oppose à l'affirmation du titre ancestral non éteint et, dans le cadre de ce litige, inévitablement, beaucoup

going to make a lot of money — perhaps this is a good thing for my students who are looking for jobs — because 10 or 15 years from now, as it winds all the way through the courts, the court is going to say, “Of course there is unextinguished Aboriginal title,” because not one piece of the Peace and Friendship Treaties dealt with the cessation of land. It just didn’t happen.

So these things are inevitable. We need to keep educating people and keep talking to people. And non-Indigenous people need to really grasp the history and what’s involved in this conversation.

I moved to New Brunswick in 2009, and what I’ve really begun to appreciate is the relationship and the community. People really care about one another here. So if we can get over some of these bumps, people actually do care about this and do have those kinds of relationships here in the Maritimes.

I guess I’m an optimist, but we need to educate people and we need some political leadership here.

The Chair: Do any of the other witnesses wish to comment?

Ms. MacIntosh: Senator Cormier, I loved your question about whether this will be settled by respecting self-governance. My first response back to that is that it won’t be settled unless self-governance is respected. That has to take place.

I’m not going to speak to the situation in New Brunswick — I absolutely defer to Professor O’Byrne regarding that situation — but I will say that I feel that a lot of the tension and violence are because of the ongoing uncertainty insofar as the federal government keeps saying that they don’t know what this treaty fishery could be and what the inherent-rights fishery is — and “maybe those Indigenous peoples are breaking the law” and they’re going to arrest some of them.

So they’re not exactly role modelling a situation which gives the public any confidence that things aren’t complete chaos out there on the waters. The federal government is making things worse on that front.

Within Mi’kmaq, within Nova Scotia in particular, Mi’kmaq communities are not seeking to exclude non-Indigenous commercial fishers from the resources. Communities, such as Bear River First Nation, they have extensively involved local, non-Indigenous fishers in developing their own inherent rights or treaty rights-based fishing plan. So we have these local pockets of community. This perhaps echoes what Professor O’Byrne spoke to. Many people are generous and kind and listening, and those people have been brought along quite well. We need to

d’avocats vont se faire beaucoup d’argent — peut-être que c’est une bonne chose pour mes étudiants à la recherche d’un emploi —, parce que, dans 10 ou 15 ans, quand tout cela se sera frayé un chemin jusqu’aux tribunaux, le tribunal va dire : « Bien sûr qu’il y a un titre ancestral non éteint », parce qu’il n’y a rien dans les traités de paix et d’amitié qui dit que le territoire a été cédé. Ce n’est tout bonnement pas arrivé.

Donc, tout ça est inévitable. Nous devons continuer d’éduquer les gens et de leur parler. Il faut vraiment que les non-Autochtones comprennent l’histoire et tout ce qu’implique cette discussion.

J’ai déménagé au Nouveau-Brunswick en 2009, et une chose que j’ai vraiment commencé à aimer, c’est la relation et la communauté. Les gens se soucient vraiment les uns des autres, ici. Donc, si nous pouvons surmonter une partie des embûches, les gens ont vraiment cela à cœur et ont ce genre de relations, ici dans les Maritimes.

Je suis peut-être optimiste, mais nous devons éduquer les gens et nous avons besoin d’un peu de leadership politique.

Le président : Est-ce qu’une autre témoin voudrait intervenir?

Mme MacIntosh : Sénateur Cormier, j’ai vraiment aimé que vous demandiez si cela allait se régler si on respectait l’autogouvernance. Pour répondre à cela, je dirais d’abord que le problème ne peut être réglé si on ne respecte pas l’autogouvernance. Il faut que cela se fasse.

Je ne vais pas parler de la situation au Nouveau-Brunswick — je m’en remets entièrement à Mme O’Byrne sur cette question —, mais je dirais que la source des tensions et de la violence est surtout l’incertitude permanente qui règne parce que le gouvernement fédéral n’arrête pas de dire qu’il ne sait pas à quoi pourrait ressembler la pêche en vertu d’un traité, ce qu’est une pêche fondée sur les droits inhérents, et que « peut-être que ces Autochtones enfreignent la loi », alors on va en arrêter quelques-uns.

Donc, le gouvernement n’est pas exactement un modèle à suivre dans cette situation, pour ce qui est de donner au public l’assurance que les choses ne sont pas complètement chaotiques sur les eaux. De ce côté-là, le gouvernement fédéral fait plutôt empirer les choses.

Les collectivités micmaques, en particulier en Nouvelle-Écosse, ne cherchent pas à priver les pêcheurs commerciaux non autochtones de l’accès à la ressource. Les collectivités, comme la Première Nation de Bear River, ont fait amplement participer les pêcheurs locaux non autochtones quand elles ont élaboré leur propre plan de pêche, lequel est fondé sur les droits issus de traités ou sur les droits inhérents. Donc, nous avons ces collectivités locales. Peut-être que je répète ce que Mme O’Byrne a dit. Beaucoup de gens sont généreux,

have a situation where self-governance rights of the Mi'kmaq people are respected, their right to fish is respected by the government, it is protected if people unlawfully interfere with that, and that will allow them to govern properly.

My suggestion is their governance regimes are going to be inclusive ones where other people are invited in and do not become impoverished. No Mi'kmaq community is going to be out there fishing so many fish that it puts some commercial fishers into a state of poverty.

Ms. Palmater: With respect to the situation in Mi'kma'ki, there was no conflict, none whatsoever. It was one-sided, racism, hatred, violence, criminality, greed and intimidation that was allowed to happen in full view of our RCMP, DFO and Coast Guard. It was in complete disrespect of our rights. Under no circumstances, whether people agree with our rights or not, do they have the right to engage in that kind of activity, including shooting flares at Mi'kmaq people and shooting guns. People could have been killed. There is zero justification for that. That is a direct result of racism in society, yes, but also the Government of Canada's absolute failure to be very clear about Mi'kmaq rights to govern and protect and benefit our territory, to educate the public on that, and to provide a very public and powerful show of force to protect our Mi'kmaq right. If that was the case, you wouldn't be able to see people in Mi'kma'ki still going around threatening Mi'kmaq people, threatening businesses not to do business with us, engaging in all these scenarios.

We've been very, very clear. Governance doesn't mean exclusion, but it does mean governance. A change in governance means a change in laws, a change in processes, a change in how we do things and how we operate. That cannot be led by the federal government who has failed on every single level. Some of the commercial fishers need to step up in this because they know our rights have been upheld in the Supreme Court of Canada and they have said, "We deny treaty rights. We deny it anyway." That's a problem in some segments of the commercial fishery.

Senator Cormier: Thank you very much.

Senator Kutcher: A tremendous thank you to the witnesses today. You've been exceedingly helpful.

I come, like some of my colleagues, from the unceded Algonquin Anishinaabe territory in Ottawa.

bienveillants et attentifs, et ces gens ont facilement suivi. Nous avons besoin d'un contexte où les droits d'autogouvernance des Micmacs sont respectés, où le gouvernement respecte leurs droits de pêche et les protégera si des gens tentent d'interférer illégalement, et c'est ainsi qu'ils pourront gouverner adéquatement.

Ma recommandation est qu'ils mettent en place des régimes de gouvernance inclusifs, où d'autres gens peuvent être invités à participer de façon qu'ils ne s'appauvrisse pas. Aucune collectivité micmaque ne pourra pêcher tant de poissons que les pêcheurs commerciaux vont sombrer dans la pauvreté.

Me Palmater : Pour ce qui est de la situation des Micmacs, il n'y avait aucun conflit, absolument aucun. C'était un conflit unilatéral, motivé par le racisme, la haine, la violence, la criminalité, la cupidité et l'intimidation, et il s'est déroulé au vu et au su de la GRC, du MPO et de la Garde côtière. Nos droits ont été complètement bafoués. Il n'y a aucune circonstance, peu importe si vous êtes d'accord avec nous ou pas, où les gens auraient le droit de faire ce genre de choses, comme tirer des fusées éclairantes sur les Micmacs et même ouvrir le feu. Des gens auraient pu être tués. Rien ne justifie cela. C'est une conséquence directe du racisme dans la société, effectivement, mais c'est aussi une conséquence de l'échec total du gouvernement du Canada à énoncer très clairement que les Micmacs ont des droits, ceux de gouverner et de protéger et d'exploiter leur territoire, d'éduquer les gens à ce sujet et de démontrer leur force très publiquement et fermement pour protéger les droits des Micmacs. Si cela était, il n'y aurait personne à Mi'kma'ki qui continuerait à menacer les Micmacs, à menacer les entreprises pour qu'elles refusent de faire affaire avec nous, et à faire tout ce dont nous avons parlé.

Nous avons été très, très clairs. Gouvernance ne veut pas dire exclusion, mais bel et bien gouvernance. Un changement de gouvernance suppose un changement des lois, des processus, de nos façons de faire les choses et de notre fonctionnement. Ce n'est pas quelque chose qui peut être dirigé par le gouvernement fédéral, puisque celui-ci a échoué sur tous les plans. Certains pêcheurs commerciaux doivent aussi intervenir dans tout cela, parce qu'ils savent que la Cour suprême du Canada a confirmé nos droits, mais ils ont dit : « Nous n'allons pas respecter les droits issus de traités. Peu importe, nous ne les respectons pas. » C'est un problème dans certains secteurs de l'industrie de la pêche commerciale.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup.

Le sénateur Kutcher : Je remercie énormément les témoins d'aujourd'hui. Vous nous êtes d'une très grande aide.

Comme certains de mes collègues, je viens du territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe, à Ottawa.

A number of previous witnesses have raised concerns of systemic racism within DFO. Do you agree? If so, what impact do you think this has been having on the challenges of coming to a resolution of the implementation of Indigenous rights-based fisheries?

Ms. MacIntosh: I will let Professor Palmater start. I'll be a wing man.

Ms. Palmater: Thanks, Professor MacIntosh.

This is something that I've actually done an extensive amount of research on, not only for the national inquiry but other United Nations processes. The extent of systemic racism within all law enforcement agencies — policing, natural resources enforcement, corrections, you name it, we're not just talking about discriminatory laws and policies. That's the paper part. We're talking about systemically and widespread held anti-First Nation racist and stereotypical views not just on people in Mi'kma'ki but all across the country. These have never been addressed.

How do we know these things exist? Well, we know from national inquiries and public commissions. There's been a whole host of them, from the Marshall Inquiry, the Ipperwash Inquiry, the Royal Commission on Aboriginal Peoples inquiry. It is so widespread that you can't even use the few bad apples. It's more like a few good apples who are at the whims of very systemically racist, hateful and violent people.

We know for the RCMP, who are often involved in our fisheries, a report just came out from a former Supreme Court of Canada justice called *Broken Lives, Broken Dreams: The Devastating Effects of Sexual Harassment On Women in the RCMP*, which concluded that the RCMP is so racist, misogynistic, homophobic and violent that they cannot fix themselves. They represent a danger to even their own female colleagues. They were shocked by the number of violent rapes of their own female colleagues. Now imagine. They also carry the record for some of the highest rates of RCMP shootings of Indigenous people also in Mi'kma'ki.

So with DFO and how DFO acts — and you see them on social media making racist and terrible comments against Mi'kmaq people denying our rights — how on earth are we supposed to engage if, as a Mi'kmaq nation, we're not at a much higher level than the federal powers that be in order to enforce all of these laws and governing practices and rights at the bureaucratic or institutional level, because they're not doing it themselves? We don't need another public inquiry or royal commission on this. We have more than enough evidence to take action on this, including weeding out the systemically racist and violent and hateful people at the DFO and RCMP and any other law enforcement agency.

Certains de nos témoins précédents ont soulevé des préoccupations en ce qui concerne le racisme systémique au sein du MPO. Êtes-vous d'accord avec eux et, si oui, comment cela a-t-il, selon vous, empêché de trouver une solution à la mise en œuvre des pêches fondées sur les droits autochtones?

Mme MacIntosh : Je vais laisser Me Palmater commencer. Je serai là pour l'appuyer.

Me Palmater : Merci, madame MacIntosh.

J'ai fait énormément de recherches là-dessus, pas seulement dans le cadre de l'enquête nationale, mais aussi dans le cadre d'autres processus des Nations unies. L'ampleur du racisme systémique dans tous les organismes d'application de la loi... Le maintien de l'ordre, l'application de la loi sur les ressources naturelles, le service correctionnel, et j'en passe, il n'y a pas seulement les lois et les politiques qui sont discriminatoires. Ça, c'est le papier. Ce dont on parle ici, c'est de racisme systémique répandu contre les Premières Nations ainsi que des stéréotypes contre non seulement les Micmacs, mais contre des gens de partout au pays. C'est un problème qui n'a jamais été réglé.

Comment savons-nous que ces choses existent? Eh bien, nous le savons grâce aux enquêtes nationales et aux commissions publiques. Il y en a eu une foule : l'enquête Marshall, l'enquête Ipperwash et la Commission royale sur les peuples autochtones. C'est tellement répandu qu'on ne peut pas simplement blâmer quelques pommes pourries. C'est plutôt qu'il y a quelques bonnes pommes qui sont à la merci de gens très systématiquement racistes, haineux et violents.

Parlant de la GRC, qui intervient souvent relativement à nos pêches, un ancien juge de la Cour suprême du Canada vient de publier un rapport intitulé *Rêves brisés, vies brisées : Les effets dévastateurs du harcèlement sexuel sur les femmes au sein de la GRC*, et sa conclusion était que la GRC est tellement raciste, misogyne, homophobe et violente qu'elle ne peut pas se corriger elle-même. Les agents représentent un danger même pour leurs propres collègues féminins. On a été outré d'apprendre le nombre de leurs propres collègues féminins qui ont été victimes de viols perpétrés avec violence. Imaginez : ils ont un autre record, celui du plus haut taux de fusillades contre des Autochtones, aussi à Mi'kma'ki.

Donc, vu ce qui se passe au sein du MPO et la façon dont il agit — et vous pouvez voir les agents sur les médias sociaux faire des commentaires racistes et affreux contre les Micmacs, niant nos droits —, comment diable sommes-nous censés discuter avec lui, en tant que nation micmaque, si nous ne sommes pas réellement à un échelon supérieur, par rapport aux pouvoirs fédéraux en place, et que nous ne pouvons pas faire appliquer les lois et les pratiques et droits de gouvernance à l'échelon administratif ou institutionnel, parce qu'il ne le fait pas lui-même? Nous n'avons pas besoin d'une autre enquête publique ou d'une autre commission royale là-dessus. Nous avons bien suffisamment de preuves pour prendre des mesures,

y compris nous débarrasser des gens systématiquement racistes et violents et haineux au sein du MPO, de la GRC et de n'importe quel autre organisme d'application de la loi.

Ms. MacIntosh: I don't think there's anything really to add to that. Senator Kutcher, the impact of systemic racism in DFO is dire.

Senator Kutcher: DFO officials were asked the same question, and they felt they were taking steps to address systemic racism. In particular, they were doing anti-bias training and diversity training.

We also know that the research on the impact of these types of interventions is concerning at best. There is not a lot of substantive evidence that it actually makes a difference in changing systemic racism, but it gives the people a chance to do a tick that we're doing something.

What other things could DFO be doing or what other things could we, as a civil society, be doing on this issue that could maybe more effectively address systemic racism than anti-bias training?

Ms. Palmater: I think that's my favourite question because the least effective thing that's ever been done in law enforcement or corrections or any kind of natural resource enforcement is so-called cultural sensitivity training, cultural awareness training, anti-bias training, anti-discrimination training because they don't put it into practice. The whole system, even the laws and the enforcement part, is set up to be heavily armed, violently enforcing Canadian laws against Mi'kmaq and other people. The only way you're going to get that is for DFO to no longer have an enforcement duty against Mi'kmaq people.

It is the same with the RCMP. When it comes to fisheries, you no longer have an enforcement duty against Mi'kmaq people. Your only role is to protect Mi'kmaq people. That would fundamentally change literally everything. There would be no police shootings, beating up, criminalization or arrests of Mi'kmaq people or others with regards to fisheries. I think you could apply that across a whole bunch.

Even the UN Special Rapporteur on Violence Against Women came here and said Canada has to engage in a zero tolerance for all these violent enforcement activities, especially against Indigenous women, and implement and respect all of our human rights, including UNDRIP.

Mme MacIntosh : Je ne crois pas qu'il y a vraiment quoi que ce soit à ajouter. Sénateur Kutcher, les répercussions du racisme au sein du MPO sont graves.

Le sénateur Kutcher : On a posé la même question aux représentants du MPO, et ils ont dit que, selon eux, ils avaient pris des mesures pour corriger le problème du racisme systémique. Notamment, au moyen de formations contre les préjugés et sur la diversité.

Nous savons aussi que les études, au mieux, soulèvent des préoccupations quant à l'incidence de ce genre d'interventions. Il n'y a pas énormément de données probantes montrant que cela permet de changer le racisme systémique, mais cela permet au moins de dire aux gens qu'ils font quelque chose, de cocher une case.

Qu'est-ce que le MPO pourrait faire d'autre, et que pourrions-nous faire, la société civile, pour lutter contre ce problème et peut-être combattre plus efficacement le racisme systémique, mis à part la formation sur les préjugés?

Me Palmater : Je pense que c'est la question que je préfère, parce que la chose la moins utile qui ait jamais été faite par les organismes d'application de la loi ou le service correctionnel ou n'importe quel organisme d'application de la loi sur les ressources naturelles, c'est ces soi-disant formations sur les réalités culturelles, sur la sensibilité à la culture, sur les préjugés, sur la discrimination, parce que les gens ne les appliquent pas. Tout le système et même les organismes responsables des lois et de l'application des lois sont conçus de façon à appliquer les lois canadiennes à grand renfort d'armes, en utilisant la violence contre les Micmacs et les autres. La seule façon d'arrêter cela, c'est que le MPO ne soit plus responsable de l'application de la loi et cesse de s'en prendre aux Micmacs.

Il en va de même pour la GRC. Lorsqu'il est question des pêches, elle ne doit plus être responsable de l'application de la loi qui cible les Micmacs. Son seul rôle devrait être de protéger les Micmacs. Cela changerait fondamentalement et littéralement tout. Il n'y aurait plus de fusillades par la police, d'agressions, de criminalisation ou d'arrestations de Micmacs ou d'autres personnes, par rapport aux pêches. Je crois que cela pourrait s'appliquer à un large éventail de choses.

Même la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes est venue ici et a dit que le Canada devait adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de tous ces actes de violence commis lors des activités d'application de la loi, en particulier lorsque cela concerne des femmes autochtones, et qu'il devait aussi mettre en œuvre et respecter tous nos droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

I don't know how many more TRC, national inquiry, numerous United Nations committees and inter-American commissions, especially on policing, say here is what you want to do. But they want to tinker around the edges. They want to do the easy stuff that doesn't require substantive change or them just getting out of the way. We need to get them out of the way.

Senator Christmas: Thank you to all our guests and witnesses today. I'm speaking from my home Mi'kmaq community of Membertou and the district of Unama'ki.

I appreciate all three witnesses putting a spotlight on a neglected topic, the self-determination and self-governance rights of Indigenous people as it relates to the fishery and natural resources. As our witnesses know, those self-determination rights are well articulated in Articles 3 and 4 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

I would like to explore the role of the international community on this issue as represented by the United Nations.

Professor Palmater, I appreciated your comments about the complaint that was filed by Sipekne'katik before the United Nations Committee on the Elimination of Racial Discrimination. I understand that you were one of the authors of that complaint.

Can you explain why that particular complaint was filed with the United Nations? Could you explain some of the events that led to the filing of that complaint? Could you also explain some of the remedies that are being sought by the complainants?

Ms. Palmater: Thank you for your question. It's a really important one.

At the time, we know that there was widespread and high numbers of anti-Mi'kmaq racism happening in Mi'kma'ki with regard to fisheries, not by the fault of Mi'kmaq people.

The people in Sipekne'katik spent years developing their laws. They notified everybody. They wanted to work with the government in a good way. They notified the provincial government, the federal government, the RCMP, DFO. They said that here's how it's going to roll out, let's work together because we're fearful that there are still segments of racism in society that might pose a risk to us.

They didn't respond. They didn't work with Mi'kmaq people, and we saw hundreds and hundreds of non-native fishers, many of them commercial fishers, who were engaged in acts of violence, physically assaulting Mi'kmaq people, threatening to assault Mi'kmaq people, destroying boat traps and other gear and

Je ne sais pas combien il faut encore de CVR, d'enquêtes nationales, de comités des Nations unies et de commissions interaméricaines — et il y en a déjà beaucoup —, en particulier sur les activités policières, qui diront : voici ce que vous devez faire. Mais ils veulent seulement rafistoler un peu les choses. Ils veulent faire ce qui est facile, mais sans apporter de modifications réelles ou même simplement s'enlever du chemin. Il faut que nous les écartions du chemin.

Le sénateur Christmas : Merci à tous nos invités et à toutes nos témoins d'aujourd'hui. Je vous parle depuis ma communauté micmaque natale de Membertou, dans le district d'Unama'ki.

Je remercie nos trois témoins d'avoir attiré notre attention sur un sujet qui a été négligé : les droits à l'autodétermination et à l'autogouvernance des peuples autochtones, relativement aux pêches et aux ressources naturelles. Comme nos témoins le savent, les droits à l'autodétermination sont clairement énoncés aux articles 3 et 4 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

J'aimerais discuter du rôle de la communauté internationale, représentée par les Nations unies, dans ce dossier.

Maître Palmater, merci d'avoir parlé de la plainte déposée par la Première Nation de Sipekne'katik auprès du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Je crois savoir que vous étiez l'une des auteurs de la plainte.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette plainte en particulier a été déposée auprès des Nations unies? Pouvez-vous nous expliquer certains des événements qui ont donné lieu à cette plainte? Pouvez-vous nous expliquer certains des recours que demande la partie plaignante?

Me Palmater : Merci de poser la question, parce qu'elle est très importante.

Nous savons qu'à l'époque, le racisme contre les Micmacs était largement répandu, et qu'il y avait un nombre élevé d'actes racistes à Mi'kma'ki relativement aux pêches, et ce n'était pas la faute des Micmacs.

Les gens à Sipekne'katik ont passé des années à élaborer leurs lois. Ils ont avisé tout le monde. Ils voulaient bien travailler avec le gouvernement. Ils ont avisé le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, la GRC et le MPO. Ils ont dit : voici comment les choses vont être mises en œuvre, alors travaillons ensemble, parce que nous avons peur qu'il y ait encore des éléments racistes dans la société qui pourraient constituer un risque pour nous.

Ils n'ont pas répondu. Ils n'ont pas travaillé avec les Micmacs, et nous avons vu des centaines et des centaines de pêcheurs non autochtones, beaucoup d'entre eux des pêcheurs commerciaux, commettre des actes de violence et agresser physiquement les Micmacs, menacer d'agresser les Micmacs, détruire les casiers

equipment, burning down buildings with complete disregard for human life, shooting flares at Mi'kmaq people, shooting guns at Mi'kmaq people in different places in Mi'kma'ki.

In addition to that, there was a big mob of people going to different buyers, threatening them with the same treatment if they bought from Mi'kmaq people, so not to just stop us physically from fishing, but to make sure we can't ever sell our fish, no matter what fishery we're under. They sought to exclude Mi'kmaq people, something Mi'kmaq people never sought to do. That's why we went there. We saw it happening. We saw the RCMP sitting there not taking action. DFO was also confiscating our materials.

We thought, well, there's no access to justice here. We got that from every inquiry that it's racially biased and discriminatory, that law enforcement is often more violent with us than they would be to them.

We went to the UN because they have this urgent action process if you're in the middle of a situation where the human rights violations are so grave and so dire that you need intervention on an urgent basis. We didn't just go to them and say that our rights are being violated. We documented with videos and pictures and evidence. It was all on social media for everyone to see. Canadians literally sat back and watched it all happen.

They wrote back. The reason we went to them is because there is no access to justice here and despite Sipekne'katik and others' rights being addressed, they weren't being addressed.

Instead federal officials were saying that they're outside their season and fishing illegally, so basically adding fuel to the fire and engaging in social media conversations with these fishers that were very problematic and potentially violent. That's why we went to them asking for a review of our evidence and to look at our human rights and can you intervene with Canada?

That's exactly what they did. They were very concerned about a potential loss of life, about the ongoing violence, of us being pushed out of our resource, of us being forcefully removed from our territories and all of the breaches we talked about today. Why is Canada not taking action to protect the Mi'kmaq from harm, and second of all to protect us from our rights?

des bateaux, les autres engins et le matériel, incendier des bâtiments sans aucun égard pour la vie humaine, tirer des fusées d'éclairage sur les Micmacs, ouvrir le feu sur eux avec des armes à feu à différents endroits à Mi'kma'ki.

En plus, il y a eu une énorme foule de gens qui sont allés voir les différents acheteurs et les ont menacés de leur infliger le même traitement s'ils achetaient des Micmacs; alors on ne cherche pas uniquement à nous empêcher physiquement de pêcher, on veut s'assurer que nous ne pourrons jamais vendre notre poisson, peu importe le type de pêche. Ils veulent exclure les Micmacs, une chose que les Micmacs n'ont jamais voulu faire. C'est pour cette raison que nous avons fait cela. Nous avons vu ce qui est arrivé. Nous avons vu la GRC rester les bras croisés, sans intervenir. Le MPO confisquait aussi notre matériel.

Nous nous sommes dit, d'accord, nous n'avons pas accès à la justice ici. Toutes les enquêtes ont conclu qu'il y avait des préjugés raciaux et de la discrimination et que les organismes d'application de la loi utilisent plus souvent la violence contre nous que contre les leurs.

Nous nous sommes adressés aux Nations unies parce qu'elles ont des procédures d'intervention d'urgence, si vous vous retrouvez dans une situation où les violations des droits de la personne sont si graves et si extrêmes que vous avez besoin d'une intervention urgente. Nous ne nous sommes pas simplement adressés aux Nations unies en disant qu'on violait nos droits. Nous avons documenté cela avec des vidéos, des photos et des témoignages. C'était partout dans les médias sociaux, et tout le monde pouvait les voir. Les Canadiens sont littéralement restés les bras croisés et ont regardé tout cela arriver.

Les Nations unies nous ont répondu. Nous nous sommes adressés à elles parce que nous n'avions aucun accès à la justice, ici. Même quand on voulait faire quelque chose pour les droits de la Première Nation Sipekne'katik et des autres, il n'y a rien qui se faisait.

Les fonctionnaires fédéraux disaient plutôt que nous pêchions illégalement, hors saison, ce qui revenait essentiellement à jeter de l'huile sur le feu, et ils participaient aussi aux discussions sur les médias sociaux avec les pêcheurs qui faisaient beaucoup de problèmes et étaient peut-être même violents. C'est pourquoi nous nous sommes adressés aux Nations unies pour leur demander d'examiner nos preuves, d'examiner nos droits de la personne et peut-être d'intervenir au Canada.

Et c'est exactement ce que les Nations unies ont fait. Elles se préoccupaient énormément du risque de pertes de vie, de la violence continue, du fait que nous étions coupés de notre ressource, du fait que nous étions expulsés par la force de nos territoires et de tous les manquements dont nous avons parlé ici aujourd'hui. Pourquoi le Canada ne prend-il pas de mesures pour protéger Micmacs contre les préjudices, et de deuxièmement, pour nous protéger, nous et nos droits?

They called on Canada to specifically repeal any federal or provincial laws that conflict with those rights. Some of those laws are limiting whom we can sell to, what our seasons are, that we can't do it under Mi'kmaq laws and all these things. It acts like a blockade against our right to engage in the economy. We're saying to lift these blockades because they breach human rights and tell Canada these are the things that you need to do.

Senator Christmas: I certainly appreciate your thoughts, Professor Palmater. Domestically, the Mi'kmaq have exhausted all legal means. We have a decision of the Supreme Court of Canada. In the past 20 years, I think we've exhausted all the domestic means to work with the government to try to resolve this. You can appreciate as well how frustrating both we as Mi'kmaq, Wolastoqey and Passamaquoddy are with the whole issue.

Perhaps with the attention of the United Nations now focused on Canada and its treatment of those in the fishery, I would appreciate your thoughts, if we as Indigenous Canadians or other Canadians who are allies, if they should ask the international community, the states of the United Nations, to consider boycotting any Canadian fish products that are not harvested by Indigenous people or at the minimum not harvested according to the terms of the trade clauses of our treaties. I would appreciate your thoughts, Professor Palmater and the other of the panellists, about initiating an international boycott of Canadian fish products.

Ms. Palmater: Thank you. That's a really important question and one that is primed to be misunderstood.

As you know, being from Mi'kma'ki — and I'm from Mi'kma'ki too, in what is now known as New Brunswick — we face the same issues, just in different parts of Mi'kma'ki. We've always said we want to govern our own fisheries, lands and waters, according to our laws and regulations, and determine what needs to be conserved, where we get to benefit — and not in an exclusionary way, not to say, "Non-Native fishermen, you can still fish, but under these terms and conditions and amounts." These are decisions for us to be making.

That being said, we have long advocated in the international community, whether it's timber or any other natural resource coming out of Canada, that anyone who harvests any natural resource from any unceded territory, like Mi'kma'ki, who has not complied with human rights and Indigenous laws — and remember, these human rights under UNDRIP are minimum standards. If they have not complied with minimum standards — and certified by, say, Mi'kmaq people or some other body —

Les Nations unies ont demandé spécifiquement au Canada d'abroger toutes les lois fédérales ou provinciales qui entrent en conflit avec ces droits. Certaines de ces lois imposent des restrictions quant aux acheteurs à qui nous pouvons vendre; elles régissent nos saisons et nous interdisent de faire des choses en vertu des lois micmaques et tout le reste. Elles érigent une barricade contre notre droit de participer à l'économie. Nous demandons que ces barricades soient renversées, parce qu'elles violent les droits de la personne, et nous voulons dire au Canada que c'est ce que vous devez faire.

Le sénateur Christmas : Merci beaucoup de nous faire part de vos réflexions, maître Palmater. Au Canada, les Micmacs ont épousé tous les recours juridiques. Nous avons un arrêt de la Cour suprême du Canada. Au cours des 20 dernières années, je crois que nous avons épousé tous les moyens au Canada de travailler avec le gouvernement pour essayer de régler le problème. Vous devez comprendre aussi à quel point tout cela nous frustre, que nous soyons Micmac, Wolastoqey ou Passamaquoddy.

Maintenant que l'attention des Nations unies s'est portée sur le Canada et son traitement des pêcheurs, j'aimerais savoir si, selon vous, les Canadiens autochtones ou les Canadiens qui sont leurs alliés devraient demander à la communauté internationale, les États membres des Nations unies, d'envisager de boycotter tous les produits de la pêche canadienne qui n'ont pas été récoltés par des Autochtones ou, à tout le moins, qui n'ont pas été récoltés en conformité avec les modalités commerciales de nos traités. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus, maître Palmater, et aussi celle des autres témoins, à propos de l'idée de lancer un boycott international des produits de la pêche canadienne.

Me Palmater : Merci. C'est une question vraiment importante, mais elle risque d'être mal interprétée.

Comme vous le savez, puisque vous êtes de Mi'kma'ki — et je suis de Mi'kma'ki aussi, d'une région qu'on appelle aujourd'hui le Nouveau-Brunswick —, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes, simplement à différents endroits de Mi'kma'ki. Nous avons toujours dit que nous voulons gouverner nos propres pêches, nos terres et nos eaux, en appliquant nos propres lois et réglementations, déterminer ce qui doit être conservé, ce que nous pouvons exploiter. Et ce n'est pas de façon exclusive, pas pour dire : « Les pêcheurs non autochtones peuvent quand même pêcher, mais selon ces modalités et pas plus qu'une telle quantité. » Ces décisions nous reviennent.

Cela étant dit, nous avons longtemps fait valoir devant la communauté internationale que quiconque récolte une ressource naturelle, que ce soit le bois d'œuvre ou n'importe quelle autre ressource naturelle au Canada, sur n'importe quel territoire non cédé, comme Mi'kma'ki, et qui n'a pas respecté les droits de la personne et les lois autochtones... Et rappelez-vous, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones établit que les droits de la personne sont les normes

they shouldn't be allowed to be sold, and that should be a specific thing in trade agreements.

One of the issues I spoke to you about previously is international trade agreements and how we are excluded and what we need to do to protect our natural resources.

I think that if they continue to do this in a lawless manner that violates our human rights, we need to advocate. Only fisheries that have our stamp of complying with basic human rights and our laws can go ahead. You will find that probably the vast majority of non-Native people and individual fishers are more than happy to comply with that. It's just those who have the monopoly or the racist segment of the commercial industry, who are very anti-rights at all, who might have a problem with that.

Ms. MacIntosh: I would be hesitant to suggest a boycott unless it absolutely came out of the communities, obviously. That's where I would be starting this. I'm concerned about overreaching, as someone who is not a member of a Mi'kmaq community.

Your comments put me in mind, though, of what happened after the *Tsilhqot'in* decision was reached, recognizing Aboriginal title in British Columbia. One of the things that was hovering in the background, being articulated by non-Indigenous peoples, was this fear of what's going to happen to all of those White people who live right beside that *Tsilhqot'in* territory or whose homes are on *Tsilhqot'in* land that was in the claim area.

This was raised as a big monster under the bed, but what actually happened is that the individuals, the families who were neighbours and had been living alongside *Tsilhqot'in* in communities, were very happy to be governed by the *Tsilhqot'in* people because they knew that they protected their interests; they had relationships.

As we move, hopefully, toward meaningfully respecting Indigenous governance rights over their fisheries, I wouldn't be surprised if we saw non-Indigenous fishers wanting to be brought somehow within that regime, in part because it is going to be resource management practices that will survive into the future. People working within a Mi'kmaq treaty rights fishery or an inherent rights fishery know that the resource is being approached in a way that their grandchildren will be able to fish. That is of great comfort to people.

Ms. O'Byrne: I would like to make a couple of quick points. I appreciate your comment about exhausting legal avenues. When you say "exhaustion with legal remedies," you have to look at the institutional design of courts. They're designed to basically

minimales. Donc, s'ils ne se conforment pas aux normes minimales — les normes confirmées, disons, par les Micmacs ou par une autre entité —, ils ne devraient pas avoir le droit de vendre, et il faudrait que cela soit précisé dans les accords commerciaux.

Je vous ai parlé plus tôt, entre autres, des accords commerciaux internationaux, du fait que nous en sommes exclus et de ce dont nous avons besoin pour protéger nos ressources naturelles.

Je crois que, s'ils continuent à violer illégalement nos droits de la personne, nous allons devoir plaider notre cause. Seules les pêches qui respectent les droits fondamentaux de la personne et nos lois recevront notre autorisation. Vous verrez que la grande majorité des non-Autochtones et des pêcheurs individuels seront probablement plus qu'heureux de se conformer. Ce sont seulement les gens qui ont un monopole ou les éléments racistes de l'industrie commerciale, qui sont d'emblée contre les droits, qui pourraient avoir un problème avec cela.

Mme MacIntosh : J'hésiterais à proposer un boycott, à moins que l'initiative vienne vraiment des communautés, bien sûr. Je commencerais par là. Je ne veux pas avoir l'air d'aller trop loin, puisque je ne suis pas de la communauté micmaque.

Vos commentaires me font penser, malgré tout, à ce qui est arrivé après l'arrêt *Tsilhqot'in*, qui reconnaissait le titre ancestral en Colombie-Britannique. Une crainte se dessinait en arrière-plan, et les non-Autochtones se demandaient ce qui allait arriver à tous ces Blancs qui vivaient tout près du territoire de la nation *Tsilhqot'in*, ou même qui avaient une maison sur le territoire de la nation *Tsilhqot'in* visé par la revendication.

Les gens ont agité l'épouvantail, mais, au bout du compte, les gens, les familles qui étaient voisines et qui avaient vécu jusque-là près des communautés *Tsilhqot'in* étaient très heureux d'être gouvernés par les *Tsilhqot'in* parce qu'ils savaient qu'ils allaient protéger leurs intérêts; ils avaient tissé des liens.

À mesure que nous nous approchons — espérons-le — du respect des droits de gouvernance autochtone sur les pêches, je ne serais pas surprise de voir des pêcheurs non autochtones demander d'être intégrés d'une façon ou d'une autre à ce régime, en particulier parce que ces pratiques de gestion de la ressource vont continuer dans l'avenir. Les gens qui travaillent dans une pêche micmaque fondée sur les droits issus de traités ou les droits inhérents savent que la ressource est exploitée d'une façon qui permettra à leurs petits-enfants de pêcher eux aussi. Cela leur est d'un grand réconfort.

Mme O'Byrne : J'aimerais soulever rapidement quelques points. Je vous remercie d'avoir dit que les recours juridiques avaient été épuisés. Quand vous dites que « les recours juridiques ont été épuisés », vous devez comprendre la façon

deal with zero-sum arguments. You go to court, you have a right to something, you have a remedy. They're not designed to deal with governance and governmentality.

What we've seen in the past, of course, is Indigenous people using every avenue at their disposal — litigation, political, running for office, manning the barricades, protesting if they have to — and shifting and moving all the time. Maybe politics is more the way to go because section 35, in which Aboriginal and treaty rights are recognized and affirmed, is not part of the Charter. Of course, the rights discourse is more the zero-sum game: My right has been breached, I go to court, and I seek a remedy. It's not about shades of grey.

When we're dealing with shared governance and three orders, we need to figure out a way to navigate those different relationships and have a different kind of dispute resolution mechanism set up. Our current institutions are not designed to manage this very well. That's where I think you get to the exhaustion of those legal avenues.

I appreciate that maybe we go to the international community to do something big to even spark the conversation. That can be effective. We do see protests moving politicians to actually come to some kind of agreement or at least seeing that the negotiations need to be had. If you want to be a real optimist about New Brunswick — to get back to Senator Cormier's question — that did come out of Burnt Church, but you're playing brinksmanship here and it is very dangerous.

It is in everybody's interest to realize that all levels of government, including Indigenous levels of government, need to sit down and figure out a way to create meaningful shared governance of these resources. If the government won't move, we need to figure out ways to make them move.

Senator Cordy: I'm speaking to you today from the unceded land of the Algonquin and Anishinaabe peoples. I want to thank the witnesses so much. This has been such a straightforward, direct, no-holds-barred discussion. That's what we need if we're going to be discussing the Mi'kmaq fishery or Indigenous fishery.

I'm from Nova Scotia and I remember the *Marshall* decision back in 1999, 23 years ago. Here we are still talking about it and not much has happened, which is frustrating. I can remember saying it was 10 years ago, 15 years ago. It's now 22 years ago and we're still having the discussion that it's not been implemented. It's just not working. It hasn't been moved much past the starting line.

dont les cours sont conçues, d'un point de vue institutionnel. Elles sont essentiellement conçues pour traiter des affaires à somme nulle. Vous allez devant la cour, vous avez un droit sur quelque chose, vous avez un recours. Elles ne sont pas conçues pour traiter les affaires de gouvernance et de gouvernementalité.

Dans le passé, évidemment, les Autochtones ont utilisé tous les moyens à leur disposition — les litiges, la politique, les élections, les barricades, les manifestations si nécessaire —, en changeant et en bougeant tout le temps. Peut-être que la politique est davantage la solution, parce que l'article 35, qui reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités, n'est pas inscrit dans la Charte. Bien sûr, le discours sur les droits est aussi une partie à somme nulle : il y a eu violation de mes droits, je vais devant la cour, je demande réparation. Il n'y a pas de nuances.

Quand nous parlons de gouvernance partagée et de trois ordres de gouvernement, nous devons trouver une façon de nous orienter dans ces différentes relations et avoir un nouveau genre de mécanisme de règlement des différends. Nos institutions actuelles ne sont pas conçues pour gérer tout cela très efficacement. Je crois que c'est ce qui a fait en sorte que les moyens juridiques ont été épuisés.

Je suis heureuse que nous puissions par exemple aller voir la communauté internationale pour faire un coup d'éclat et peut-être déclencher une discussion. Cela peut être efficace. Nous savons que les manifestations peuvent amener les politiciens à enfin accepter un accord ou un autre, ou du moins admettre qu'il faut des négociations. Si on veut être vraiment optimiste à propos du Nouveau-Brunswick — pour revenir à la question du sénateur Cormier —, cela a été l'issu de Burnt Church, mais cette politique de la corde raide est très dangereuse.

Tout le monde a intérêt à ce que tous les ordres de gouvernement, y compris les ordres autochtones de gouvernement, s'assoient ensemble pour trouver une façon de créer un véritable modèle de gouvernance partagée pour ces ressources. Si le gouvernement refuse de bouger, nous devons trouver des façons de le faire bouger.

La sénatrice Cordy : Je vous parle aujourd'hui depuis le territoire non cédé des Algonquins et des Anishinabes. Je tiens à dire un énorme merci aux témoins. Nous avons une discussion très franche, directe, sans retenue. C'est de cela dont nous avons besoin, si nous voulons discuter des pêches micmacs ou autochtones.

Je viens de la Nouvelle-Écosse, et je me souviens de l'arrêt *Marshall* en 1999, il y a 23 ans. Ici, on continue d'en parler, mais les choses n'ont pas vraiment bougé, et c'est frustrant. Je me rappelle avoir dit que cela remontait à 10 ans, 15 ans. Maintenant, cela fait 22 ans, et nous en discutons encore, parce que l'arrêt n'a pas encore été mis en œuvre. Cela ne fonctionne tout simplement pas. Nous en sommes encore pour ainsi dire toujours à la ligne de départ.

We've seen with the fisheries — it's been spoken about by others — the violence and destruction of property. We saw that in Nova Scotia and Southwest Nova last year. It's not a one-off situation. Senator Cormier spoke about Burnt Church. These things are happening.

I agree with all of your comments. Action has to happen now, not in 5 or 23 years' time. Indigenous peoples — and we heard this today also — are not included in the decision making. They're just sort of shunted off to the side and told what to do.

Should Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, rather than Fisheries and Oceans, be the federal department leading nation-to-nation negotiations? It doesn't appear that it's nation-to-nation negotiations with the Department of Fisheries. Would a change like that make any difference?

Ms. O'Byrne: My students ask that question every single year when they're watching the video of what happened at Burnt Church. It used to be Indian and Northern Affairs Canada. Where are they? They have not provided the leadership. We still have an Indian Act in this country, as unpalatable as that is. My students find it difficult to even say the words "Indian Act" because it's uncomfortable for us to say that, but we still have it. We have not seen any leadership or coordination. They've vacated the field. You have DFO and the RCMP wondering what to do; and the feds, under the auspices of CIRNAC, are nowhere to be found. They might be there, if asked, to provide a few resources or coordinate a little bit, but they have not been providing a leadership role.

I talked to someone who is working for one of the First Nations here in New Brunswick last week in preparation for today, and that's exactly what her complaint was: There's no leadership, there are no resources and there is no meaningful role that they are playing. So you have to ask why they continue to exist. That's another thing we have to unscramble with the scrambled egg: Do we need CIRNAC and do we need an Indian Act? That's an entire other conversation.

You asked a really good question, because there has to be a way that these interests can be put to the table, and if the federal government is just going to vacate and only be there with respect to enforcement under the RCMP and DFO, we have a real problem.

I have no answers for you except that they have not been around in a meaningful way in New Brunswick.

Ms. MacIntosh: I would say that if the Senate committee is able to recommend that the federal government repeal the racist federal legislation that is unconstitutional insofar as it applies to

Nous l'avons constaté avec les pêches — et d'autres en ont parlé —, il y a eu de la violence et de la destruction de biens. C'est arrivé en Nouvelle-Écosse et dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, l'année dernière. Ce n'est pas un cas isolé. Le sénateur Cormier a parlé de Burnt Church. C'est réel.

Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Il faut prendre des mesures maintenant, pas dans 5 ans ou dans 23 ans. Les peuples autochtones — comme on nous l'a dit encore aujourd'hui — ne participent pas au processus décisionnel. Ils sont tout bonnement mis à l'écart, et on leur dit quoi faire.

Le ministère fédéral dirigeant les négociations de nation à nation devrait-il être Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, plutôt que Pêches et Océans Canada? Il ne semble pas y avoir de négociations de nation à nation avec le ministère des Pêches. Est-ce que cela pourrait changer les choses, d'une façon ou d'une autre?

Mme O'Byrne : Mes étudiants me posent cette question chaque année, quand ils regardent la vidéo de ce qui est arrivé à Burnt Church. Avant, c'était Affaires indiennes et du Nord Canada. Que leur est-il arrivé? Ce ministère n'a fait preuve d'aucun leadership. La Loi sur les Indiens est toujours en vigueur dans notre pays, même si elle est tout à fait méprisable. Mes étudiants trouvent difficile de même dire « Loi sur les Indiens », parce qu'ils sont mal à l'aise de prononcer ces mots, et pourtant elle existe encore. Il n'y a pas eu de leadership ni de coordination. Le ministère s'est retiré, et il reste le MPO et la GRC qui ne savent pas quoi faire. Le fédéral, représenté par RCAANC, est invisible. Il va peut-être intervenir, si on lui demande, pour fournir quelques ressources ou assurer une coordination minimale, mais il n'a fait preuve d'aucun leadership.

J'ai parlé avec quelqu'un qui travaille pour une des Premières Nations ici au Nouveau-Brunswick, la semaine dernière, pour me préparer à la réunion d'aujourd'hui, et c'était exactement de cela dont cette personne se plaignait : il n'y a pas de leadership, pas de ressources, et le ministère ne joue aucun rôle réel. Donc, aussi bien se demander pourquoi il continue d'exister. C'est une autre chose que nous devons débrouiller dans l'œuf brouillé : avons-nous besoin du RCAANC, et avons-nous besoin de la Loi sur les Indiens? C'est une autre discussion à part entière.

Vous avez posé une excellente question, parce qu'il y a des façons d'amener ces intérêts à participer aux discussions, parce que si le gouvernement fédéral va simplement disparaître et n'intervenir que pour faire appliquer la loi, par l'intermédiaire de la GRC et du MPO, c'est un véritable problème.

Je n'ai pas de réponses à vous donner, mis à part pour dire que le ministère n'a aucune présence réelle au Nouveau-Brunswick.

Mme MacIntosh : Je dirais que si votre comité du Sénat peut recommander que le gouvernement fédéral abroge cette loi fédérale raciste et inconstitutionnelle, à tout le moins pour ce qui

Mi'kmaq people, Mi'kmaq people practise their inherent-rights fishery and they just start doing it. If Canada wants to develop an agreement about what the shared relationship looks like, maybe the rubber would hit the road a little bit if that fishery was in place, active and protected and we've managed to get somewhere where we haven't gotten since 1999.

Obviously, DFO officials are not the right people to be at the table. I'm not sure that Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada officials are either. We need people who have a mandate to actually make agreements, not just to say they are there to listen, where that listening is then turned into consultation and used against Indigenous peoples at a later date.

We need to flip this on its head and create this green light: "Indigenous peoples — Mi'kmaq peoples — engage in your inherent-right fishery. We trust you to govern reasonably. We trust you to practise conservation. We trust you to know what you are doing as people who have fished since time immemorial."

And if the federal government wants to play a role in what that fishery looks like, they can come to the table with Mi'kmaq people and come to an agreement with them. But I see no reason why the Mi'kmaq fishery should not be happening right now and have the full protection that the rule of law demands.

The Chair: Thank you. Senator Cordy, do you have a follow-up?

Senator Cordy: I think Professor Palmater has her hand up, also.

Ms. Palmater: I agree with Professor MacIntosh. At the end of the day, you're not going to get nation-to-nation negotiations when it's a nation-to-department situation, which is what it is right now, whether it's CIRNAC or discussions with DFO, the RCMP, Health Canada or the Status of Women Canada. A nation-to-department-bureaucrat situation is not a nation-to-nation relationship.

We need solid, clear decisions coming from cabinet and the Government of Canada to say who is going to sit down and negotiate these things with an actual mandate. They should say, "But while it takes us forever to do that, we're going to exempt the Mi'kmaq and other First Nations from DFO laws, policies and regulations. We are going to change our enforcement mechanism to protect Mi'kmaq people against violence from anyone in any community or industry. We're going to provide the ways and means so that we could beef up our self-determination and all of our advisers, researchers and

est de son application au peuple micmac, les Micmacs pourront exercer leurs droits inhérents relatifs à la pêche, et ils commencent tout juste à le faire. Si le Canada veut mettre sur pied un accord sur une éventuelle relation partagée, peut-être que les choses pourraient progresser un peu si cette pêche était en place, active et protégée, et nous réussirions à faire des progrès, même si ce n'est pas arrivé depuis 1999.

Les fonctionnaires du MPO ne sont évidemment pas les bonnes personnes pour participer à cette discussion. Je ne suis pas certaine que les fonctionnaires de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada le sont non plus. Nous avons besoin de gens dont le mandat est vraiment de conclure des accords, pas de gens qui se contentent de dire qu'ils sont là pour écouter, parce que leur écoute devient une consultation, et cela est ensuite utilisé contre les Autochtones plus tard.

Nous avons besoin d'un changement à 180 degrés, d'un signal de départ : « Peuples autochtones — peuples micmacs —, vous pouvez exercer votre droit inhérent à la pêche. Nous vous faisons confiance pour gouverner raisonnablement. Nous vous faisons confiance en matière de conservation. Nous sommes convaincus que vous savez ce que vous faites en tant que peuple, qui pêche depuis des temps immémoriaux. »

Si le gouvernement fédéral veut jouer un rôle dans la forme que prendra la pêche, il peut s'asseoir à la table de discussion avec les peuples micmacs et conclure un accord avec eux. Je ne vois aucune raison pour laquelle il n'y a pas de pêche micmaque en ce moment, une pêche qui bénéficierait d'une protection complète, comme l'exige la primauté du droit.

Le président : Merci, sénatrice Cordy. Avez-vous une question complémentaire?

La sénatrice Cordy : Je pense que Mme Palmater avait aussi levé la main.

Me Palmater : Je suis d'accord avec Mme MacIntosh. Au bout du compte, c'est impossible d'avoir des négociations de nation à nation dans un contexte de nation à ministère, comme c'est le cas présentement, qu'il s'agisse de RCAANC ou de discussions avec le MPO, la GRC, Santé Canada ou Condition féminine Canada. Une relation de nation à bureaucrate du ministère, ce n'est pas une relation de nation à nation.

Nous avons besoin que le Cabinet et le gouvernement du Canada prennent des décisions claires et fermes, pour dire qui va s'asseoir à la table de négociations avec un véritable mandat. Ils devraient dire : « Le temps que nous fassions cela, ce qui va prendre une éternité, nous allons exempter les Micmacs et les autres Premières Nations des lois, politiques et règlements du MPO. Nous allons modifier nos mécanismes d'application de la loi afin de protéger les peuples micmacs contre quiconque, de n'importe quelle communauté ou industrie, voudrait utiliser la violence. Nous allons fournir des moyens et des outils pour

scientists. Then we can get to the part where we can sit down and take a review of laws and talk about potential joint governance if we want to.”

Senator Cordy: Thank you. I’m definitely going to have to read the transcript of this meeting. I’m trying to take notes, but it’s not working because everything seems to be so important.

Do the Mi’kmaq and other First Nations have a treaty right not just to fish to earn a moderate livelihood but also to govern their own fisheries? I know you’ve answered in different ways, but this is just a little bit more direct and more specific.

Ms. Palmater: Is that for me?

The Chair: Go ahead, Professor Palmater.

Ms. Palmater: Mi’kmaq people — and I obviously don’t speak for all Mi’kmaq people — but from all my work and research, Mi’kmaq people have, first and foremost, the inherent power of sovereignty, jurisdiction and governance to govern the resource and benefit from it. That’s long before section 35.

In addition to that, section 35 also recognizes Aboriginal rights to fish. We haven’t really tested out the Mi’kmaq Aboriginal rights to fish, which is very different from treaty rights and what’s protected in a treaty. So this one treaty has been limited by the Supreme Court of Canada to a “moderate livelihood.” I think that’s wrongly decided based on international human rights laws and will have to be reconsidered; I don’t think there needs to be that cap on there.

That said, that’s only one of our wide-ranging rights, powers and jurisdictions that we have, including UNDRIP and all of the other international laws that say that we have the right to govern it, benefit from it, control it, conserve it — whatever we want.

The Chair: Thank you, Professor Palmater, and thank you, Senator Cordy.

Before I go to Senator Ataullahjan, I want to advise senators and our witnesses that we have about 24 minutes left. We have a hard cut-off because of the hybrid situation. To use Senator Cordy’s words, “small questions sometimes bring on large answers.” So that is a reminder to everybody.

Also, at the end of our meeting today, if time allows — and if time doesn’t allow, we’ll have it in writing — when we conduct a study such as we’re doing at the present time as a committee, the focus of our report is our recommendations at the end of the

renforcer l’autodétermination et les capacités de tous nos conseillers, chercheurs et scientifiques. Ensuite, nous serons prêts à nous asseoir et à examiner nos lois et à discuter d’un éventuel modèle de gouvernance conjoint, si vous le voulez. »

La sénatrice Cordy : Merci. Je vais vraiment devoir lire la transcription de la réunion. J’essaie de prendre des notes, mais ce n’est pas suffisant, parce que tout me semble si important.

Est-ce que les Micmacs et les autres Premières Nations, en plus d’avoir le droit issu de traités de pêche à des fins de subsistance convenable, ont aussi le droit de gouverner leurs propres pêches? Je sais que vous avez donné diverses réponses, mais j’aimerais que ce soit un peu plus direct et précis, cette fois.

Me Palmater : Est-ce que cette question est pour moi?

Le président : Allez-y, maître Palmater.

Me Palmater : Les Micmacs — et je ne représente pas évidemment tous les peuples micmacs —, d’après tout mon travail et mes études, les Micmacs ont, d’abord et avant tout, un pouvoir inhérent d’exercer leur souveraineté, leur compétence et leur gouvernance pour régir la ressource et l’exploiter. Cela date de bien avant l’article 35.

De plus, l’article 35 reconnaît les droits ancestraux relatifs à la pêche. Nous n’avons pas vraiment mis à l’épreuve les droits ancestraux des Micmacs de pêcher, et ces droits sont très différents des droits issus de traités et de ce qui est protégé par un traité. Donc, la Cour suprême du Canada a limité le traité en question à la « subsistance convenable ». Je crois que cette décision est erronée, compte tenu des lois internationales sur les droits de la personne, et qu’elle va devoir être réexaminée. Je ne crois pas qu’un plafond soit nécessaire, dans ce contexte.

Cela dit, il ne s’agit que d’un de nos vastes droits, pouvoirs et compétences, compte tenu de ce que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et toutes les autres lois internationales ont dit sur notre droit de régir, d’exploiter, de contrôler, de conserver et d’exploiter la ressource... Nous pouvons faire ce que nous voulons.

Le président : Merci, maître Palmater, et merci, sénatrice Cordy.

Avant de donner la parole à la sénatrice Ataullahjan, je tiens à aviser les sénateurs et sénatrices ainsi que les témoins qu’il nous reste qu’environ 24 minutes. Nous devons nous arrêter à l’heure fixe, à cause du format hybride. Comme l’a dit la sénatrice Cordy, « les petites questions débouchent parfois sur de longues réponses ». Je voulais simplement que tout le monde soit au courant.

Aussi, à la fin de la réunion d’aujourd’hui, si le temps nous le permet — et sinon, nous le ferons par écrit —, quand nous réalisons une étude comme nous le faisons présentement au comité, le but de notre rapport est de formuler, au bout du

day — what we would recommend to the Senate to follow up on the work we have completed.

I would like to have each of the witnesses, if they could, give us a recommendation or put forward a suggestion that we could include in our recommendations. We'll go back to that, but I just wanted to give you some time to think about that as we go forward. I hope we have time to ask each of you that question at the end.

We have a second round, but I'm not sure we're going to get there because we have three senators left in our first round.

Senator Ataullahjan: As someone who is very new to the committee, I'm learning.

My question is to all the witnesses. The one thing I have particularly noticed in your testimony is the disconnect between the federal government and the Indigenous communities. As consultations seem unsatisfactory, how would the implementation of Indigenous advisers within governmental departments, such as DFO, contribute to advancing issues like the moderate livelihood fisheries? We continue to hear of the existence of systemic racism in DFO and some of the other government departments.

Ms. O'Byrne: I appreciate that, especially since we're all searching for knowledge. To get back to Senator Cordy trying to take notes, as a non-Indigenous person learning about this, I found a book by Peter H. Russell called *Canada's Odyssey*. That book gives a good overview. He worked 60 years on these issues, and it's geared to non-Indigenous people who are just learning about these issues. I highly recommend it.

To get back to the Indigenous advisers, I think it's great. You have to look at different models because there is a plurality out there in Indigenous communities. What tends to happen is we say, "We'll find an Indigenous person," and Professor Palmater just said that she doesn't speak on behalf of all Mi'kmaq. I can tell you that the diversity and plurality of Indigenous communities in this country are mind-bogglingly rich, and they are a fruitful source, but you can't say to somebody who is Cree from northern Saskatchewan that they're going to have the same perspective as another Indigenous person in another part of the country.

There have to be some ways to provide that input in a more meaningful way, but you certainly cannot expect to have a few Indigenous voices at the table and decide that we're kind of done, because it's just too complex for that.

compte, des recommandations, et ce que nous recommanderions au Sénat, ce serait de donner suite au travail que nous avons accompli.

J'aimerais demander à l'ensemble des témoins, si possible, de formuler une recommandation ou de proposer quelque chose que nous pourrions ajouter à nos recommandations. Nous allons y revenir, mais je voulais simplement vous donner un peu de temps pour y réfléchir, avant de poursuivre. J'espère que nous aurons le temps de vous poser à chacune cette question, à la fin.

Nous sommes censés avoir un deuxième tour, mais je ne sais pas si cela sera possible, parce qu'il nous reste encore trois sénateurs au premier tour.

La sénatrice Ataullahjan : Je siège depuis très peu de temps au comité, alors j'apprends.

Ma question s'adresse à toutes. Une chose que j'ai relevée en particulier dans vos témoignages est qu'il y a une absence de connexion entre le gouvernement fédéral et les communautés autochtones. Puisque les consultations semblent insatisfaisantes, comment la présence de conseillers autochtones au sein des ministères fédéraux, comme le MPO, pourrait-elle contribuer à faire avancer les dossiers comme celui des pêches à des fins de subsistance convenable? Nous continuons d'entendre qu'il y a du racisme systémique au MPO et dans certains autres ministères.

Mme O'Byrne : Merci de poser cette question, surtout que nous sommes tous à la recherche de connaissances. Pour revenir à ce que la sénatrice Cordy a dit à propos de prendre des notes, en tant que non-Autochtone qui apprend sur le sujet, j'ai trouvé un livre de Peter H. Russell intitulé *Canada's Odyssey*, soit l'Odyssée canadienne. Ce livre donne un bon aperçu. L'auteur a étudié ces questions pendant 60 ans, et son livre s'adresse aux non-Autochtones qui commencent à se renseigner sur ces dossiers. Je vous le recommande fortement.

Pour revenir à la question des conseillers autochtones, je crois que ce serait excellent. Il faut qu'on examine divers modèles, parce qu'il y en a plus d'un, dans les collectivités autochtones. Souvent, ce qui arrive, c'est qu'on dit : « Trouvons une personne autochtone », et comme Me Palmater vient de le dire, elle ne parle pas au nom de tous les Micmacs. Je peux vous dire qu'il y a une richesse de diversité et de pluralité qui dépasse l'entendement dans les collectivités autochtones du pays, et même si elles sont une source qui peut nous apporter beaucoup, vous ne pouvez pas dire à un Cri du Nord de la Saskatchewan qu'il a le même point de vue qu'un autre Autochtone vivant dans une autre partie du pays.

Il doit y avoir des façons de fournir des conseils d'une façon qui soit plus utile, mais vous ne pouvez absolument pas vous attendre à ce qu'il y ait quelques voix autochtones à la table et décider que cela est suffisant, parce que la question est bien trop complexe pour cela.

Ms. MacIntosh: If there was an Indigenous advisory group that sits at arm's-length, that doesn't need to sit within the rank and file of DFO and experience the microaggressions of racism and are able to come together, work together and then feed in or direct or play some sort of role, that would be better than simply having individual advisers. I think that would be a very toxic workplace for them, and it would cause them a great deal of harm. An independent committee of Indigenous peoples could certainly very meaningfully feed into what's happening on the ground.

I want to add as a follow-up to Senator Cordy's question about the governance rights that the Supreme Court of Canada has been very clear that with any Aboriginal right, it includes the right of the community to determine how that right is exercised. So there's necessarily a political component. That's the 2006 *Sappier and Gray* decision.

Ms. Palmater: This is an important question because governments, ever since the "Buffalo Jump of the 1980s," where they set out a very particular tactic where they were going to implement all of these really destructive policies, but they were going to make sure that they had First Nations representatives standing beside them to do all these joint announcements to make it look like it was in our best interests. They found out how effective that is.

Unfortunately, it's not just this government but governments of all political stripes: federal and provincial. They seek out Native people who agree with their position, or who will agree with their position for the sake of a job or something else, and that's the kind of "yes, sir," "no, sir" input they often get.

I'm speaking from experience. I worked in the federal government at Justice Canada and Indian Affairs for 10 years. Maybe it has changed, but I haven't heard from my colleagues that it has changed very much.

Then there are people there who try hard to say, "You need to make these changes," and like Professor MacIntosh said, they are subjected to lots of heartache.

That being said, there is no Native adviser in any department that can do this work. This is nation-to-nation work, and we decide who our representatives are. If the Mi'kmaq say, "Yes, we want a Native adviser at Indian Affairs," okay, go ahead. That's the Mi'kmaq choice. But "nation to nation" means far more than individual advisers who are supposed to be generalists on all of these issues.

Yes, DFO is a federal agency, but the relationship, nation to nation, is with the Mi'kmaq on the ground, or with the Wet'suwet'en or with the Haida. That means you need to talk

Mme MacIntosh : S'il y avait un groupe consultatif autochtone qui est indépendant, qui n'a pas besoin d'appartenir à la base du MPO, et qui a de l'expérience en matière de microagressions racistes et dont les membres peuvent se réunir, travailler ensemble et contribuer ou diriger ou jouer un rôle, cela serait préférable au simple fait d'avoir des conseillers individuels. Je crois que ce serait un environnement de travail très toxique pour eux, et que cela pourrait leur causer de graves préjudices. Un comité autochtone indépendant pourrait certainement contribuer réellement à ce qui se passe sur le terrain.

Je voulais ajouter quelque chose par rapport à la question de la sénatrice Cordy sur les droits de gouvernance, parce que la Cour suprême du Canada a énoncé très clairement que tous les droits autochtones comprennent le droit de la collectivité de déterminer comment le droit est exercé. Donc, il y a nécessairement un aspect politique. C'était dans les arrêts *Sappier et Gray*, en 2006.

Me Palmater : Vous posez une question importante, parce que les gouvernements, avec la politique du « précipice à bisons des années 1980 », ont essayé de mettre en place une tactique très ciblée visant à appliquer toutes ces politiques vraiment destructives, mais ils allaient s'assurer qu'il y a des représentants des Premières Nations à leurs côtés, pour faire une foule d'annonces conjointes et faire semblant que c'était dans notre intérêt supérieur. Ils ont vu à quel point cela a été efficace, en réalité.

Malheureusement, il ne s'agit pas seulement du gouvernement en place : cela concerne tous les partis politiques, fédéraux et provinciaux. Ils cherchent des Autochtones qui partagent leur point de vue ou qui pourraient le partager pour obtenir un emploi ou quelque chose d'autre, et c'est souvent ainsi qu'ils obtiennent ce genre de bénoui-oui.

Je parle par expérience. J'ai travaillé au gouvernement fédéral pour Justice Canada et Affaires indiennes pendant 10 ans. Peut-être que les choses ont changé, mais je n'ai entendu aucun de mes collègues dire que les choses ont beaucoup changé.

Il y a aussi des gens qui font beaucoup d'efforts pour dire : « Vous devez faire ces changements », et comme l'a dit Mme MacIntosh, ils repartent énormément déçus.

Cela dit, il n'y a aucun conseiller autochtone, peu importe le ministère, qui peut faire ce travail. C'est un travail de nation à nation, et nous devons décider de nos représentants. Si les Micmacs disent : « Oui, nous voulons qu'il y ait un conseiller autochtone à Affaires indiennes », alors d'accord, allez-y. Mais c'est le choix des Micmacs. « Nation à nation » veut dire beaucoup plus que des conseillers individuels, qui sont censés avoir une connaissance générale de tous ces dossiers.

Oui, le MPO est un ministère fédéral, mais la relation de nation à nation, c'est avec les Micmacs sur le terrain, avec les Wet'suwet'en ou avec les Haïdas. Cela veut dire que vous devez

with the rights holders, which includes chief and council, traditional leadership, grassroots fishers, Indigenous women, Indigenous experts and Indigenous advocates.

In particular, we have to keep in mind that both the national inquiry and UNDRIP say we need to give specific and particular attention to Indigenous women. I would even argue Mi'kmaq women, too, who have been historically excluded from participating, their governance, and even being members in their community. Right now there are hundreds of thousands of First Nations women and children excluded from their communities. So they don't have a voice to say what's going to happen.

We've got a lot of work to do, and I don't think that's going to happen with Native advisers on a national level. That can only happen on a nation-to-nation basis with representatives of our choice. We might do it on a nation basis or a local First Nation basis or a region area or a treaty area, but that's for us to decide, and that's going to look different across the country.

Senator Quinn: I want to sincerely thank the panellists for dealing with an incredibly complex subject with such clarity. I've had experience in working in Indian Affairs as a senior official, at Privy Council as a senior official, and this is probably one of the best, if not the best, discussion that I've heard. I also want to thank my colleagues for asking such great questions, because all of the questions I was thinking of have been asked, and the answers have been incredibly strong.

I reflect on our nation and how we view the world, how we're critical of other countries, and yet here we are in Canada having discussions like this today. It's disturbing, embarrassing in a way, and yet, here we are.

I'm afraid of thinking that a solution exists with a flicking of a switch. I don't believe that to be the case. I think that would end in conflict on the front end, on the people on the ground. One of the missing elements that has been touched on by all the panellists, quite frankly, and I've heard it a few times, is the word "education." This complex subject cannot be solved overnight, so how do we start to make a difference?

discuter avec les titulaires de droits, et cela comprend le chef et le conseil, les chefs traditionnels, les pêcheurs communautaires, les femmes autochtones, les experts autochtones et les militants autochtones.

Vous devez aussi, en particulier, garder à l'esprit que l'enquête nationale et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones font valoir qu'il faut donner une attention ciblée et particulière aux femmes autochtones. Je dirais même que les femmes micmaques, dans le passé, ont elles aussi été exclues de participer à la gouvernance, et même de participer à leur collectivité. Présentement, des centaines de milliers de femmes et d'enfants des Premières Nations sont exclus de leurs collectivités. Ils n'ont pas leur mot à dire sur ce qui va leur arriver.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche, et je ne crois pas que cela puisse se faire avec des conseillers autochtones, au niveau national. Le travail peut seulement se faire de nation à nation, avec des représentants de notre choix. Peut-être que nous pourrions le faire nation par nation, en tant que Première Nation locale, région ou région visée par un traité, mais c'est à nous de décider, et les décisions sont différentes d'un bout à l'autre du pays.

Le sénateur Quinn : Je tiens à remercier sincèrement les témoins de s'être exprimées avec autant de clarté, compte tenu de la complexité incroyable du sujet. J'ai de l'expérience avec Affaires indiennes Canada, parce que j'y ai travaillé en tant que haut fonctionnaire, et aussi au Conseil privé en tant que haut fonctionnaire, et notre discussion actuelle est probablement l'une des meilleures, sinon la meilleure que je n'aie jamais eue. Je veux remercier tous mes collègues d'avoir posé des questions vraiment excellentes, parce que toutes les questions que je songeais à poser l'ont déjà été, et les réponses ont été particulièrement solides.

Je pense à notre nation et à notre conception du monde, aux critiques que nous exprimons envers d'autres pays, et pourtant, nous avons encore ici au Canada des discussions comme celles-ci. C'est dérangeant, et d'une certaine façon gênant, et pourtant, c'est la réalité.

Je ne veux pas penser qu'il existe une solution qui fonctionnerait comme on allume un interrupteur. Je ne crois pas que cela existe. Je crois que cela ne ferait que créer un conflit, dès le départ, avec les gens sur le terrain. L'un des aspects qui manquent, comme l'ont dit très honnêtement toutes les témoins que j'avais déjà entendues quelques fois, c'est le mot « éducation ». Nous avons un dossier complexe qui ne peut pas être réglé du jour au lendemain, alors où commençons-nous pour changer les choses?

I grew up in New Brunswick, and I can't recall anything in my education that touched on Aboriginal history. I learned more from elders in my time at Indian Affairs, where I had mentors who were elders in the West and the East.

The federal government tinkers with legislation. They try and have workaround solutions. Is there a way that the federal government, the provincial government and First Nations can work together through the education system so that we at least start to educate the up-and-coming young people so they don't have all of the blindness and prejudice that everyone else had as we came up through our systems?

Ms. MacIntosh: Absolutely, Senator Quinn. That was central to the Truth and Reconciliation Commission's recommendations, to radically change how the story of Canada's history and the story of Canada's current reality is told and to address the erasure, silencing and bald-faced lies that populate much of existing curricular education. I know that many provinces have initiated changes within their programming. I don't know what it is.

Yes, education is key, but as I say that, it's essential that no suggestion be made that Mi'kmaq people have to wait for non-Mi'kmaq people to understand Mi'kmaq treaty rights for those rights to be protected and acted upon.

Ms. Palmater: Public education is always important. There hasn't been a national inquiry, commission, report or investigation for the last five decades that hasn't recommended culture awareness training and public education.

It's important at all levels, not just K to 12, but also the public and what they see in the media, on TV and so on. Part of that could be providing the ways and means to implement UNDRIP's right of Indigenous peoples to have their own media and engage in education so that they could be doing it, and the government could be supporting that.

That being said, the last thing we should do is wait until everyone agrees and everyone understands. There is always going to be a segment of the population that doesn't agree. Human rights are not a popularity contest, nor are Indigenous rights. Whether people know it, understand it, like it or not, they are the rights, and Canada has a job to make sure that the messages they send out over and over again is that this is our legal responsibility and moral responsibility. We were going to defend and protect Indigenous peoples in doing that, instead of having politicians act like we're criminals, insurgents, and to be

J'ai grandi au Nouveau-Brunswick, et je ne me souviens de rien, dans mon éducation, qui concernait l'histoire autochtone. J'ai appris des choses des aînés à Affaires indiennes, parce que j'avais des mentors qui étaient des aînés, dans l'Ouest et dans l'Est.

Le gouvernement fédéral bricole ses lois. Il essaie des choses et trouve des solutions de contournement. Y aurait-il une façon pour le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Premières Nations de travailler ensemble, grâce au système d'éducation, afin que nous puissions commencer à éduquer les jeunes qui commencent leur vie, afin qu'ils ne soient pas autant aveuglés et remplis de préjugés que tous les autres qui sont passés par nos systèmes?

Mme MacIntosh : Bien sûr, sénateur Quinn. C'était un élément central des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, de changer radicalement la façon dont l'histoire du Canada et l'histoire actuelle du Canada sont enseignées, pour corriger l'effacement, la réduction au silence et les mensonges éhontés qui existent dans une grande partie du programme d'éducation actuel. Je sais que beaucoup de provinces ont apporté des changements à leur programme, mais je ne sais pas de quoi il s'agit.

Oui, l'éducation est un facteur clé, mais, parallèlement, il serait essentiel de ne jamais recommander que les Micmacs attendent que les non-Micmacs comprennent les droits micmacs issus de traités pour les protéger et les exercer.

Me Palmater : L'éducation publique, c'est toujours quelque chose d'important. Il n'y a pas eu une enquête nationale, une commission, un rapport ou une étude, au cours des 50 dernières années, qui n'a pas compté, parmi ses recommandations, de la formation de sensibilisation à la culture ou de l'éducation publique.

C'est très important à tous les niveaux, et pas seulement de la maternelle à la fin du secondaire, mais aussi pour le public et ce que les gens voient dans les médias, à la télévision, et ainsi de suite. Une partie de la solution pourrait être de fournir les moyens et les outils de mettre en œuvre le droit des peuples autochtones, énoncé dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, d'avoir leurs propres médias et de participer à l'éducation, afin qu'ils puissent intervenir de ce côté-là, et le gouvernement pourrait les appuyer.

Cela dit, la dernière chose que nous devrions faire, c'est attendre que tout le monde soit d'accord et que tout le monde comprenne. Il va toujours y avoir une partie de la population qui ne sera pas d'accord. Les droits de la personne ne sont pas un concours de popularité, et cela vaut aussi pour les droits autochtones. Peu importe si les gens les connaissent, les comprennent ou y sont favorables, ce sont des droits, et le Canada a le devoir de veiller à ce que le message qu'il continue d'envoyer est qu'il en va de notre responsabilité légale et morale. Nous allons défendre et protéger les peuples autochtones dans ce

monitored, surveilled, criminalized and incarcerated like we are, because that sends the opposite of the message that we're all here to work together.

Ms. O'Byrne: Could I jump in on that. I'm an educator and this is a little close to my heart to let it go by.

To just be crass, here comes the Truth and Reconciliation Commission of Canada in 2015, and I'm on a number of committees that talk about implementing it and what we do and videos. It's actually easier to communicate with people now than it's ever been. You can put a video on YouTube and that's accessible and all these kinds of things are really great. I now come to most of these meetings and I put my hand out and say: Where's the money? Where's the money to do these things?

So the TRC is out, like Professor Palmater said, every study has said for decades we need more education. I don't see the funding for the education. It's kind of been too much voluntariness. I'm a non-Indigenous person. I'm the only person on our faculty who is teaching Indigenous governance. We need more people to do that. Just to be frank, we need more money put into the system so we can actually do that at all levels. The curriculum is being developed, the goodwill is there, but the universities, the community colleges and the high schools just do not have the funding to do it to the extent that we need to do it.

Senator Quinn: Professor Palmater, I agree that there has to be action. Is it a blanket action? Is there a way we can go to an area that has the capacity and a cooperative environment that says: Here, do exactly what you're saying, Professor Palmater. Is there a way to do that in an area that can say this is how it can be done and it can grow quickly from there? Is there something that can be done?

Ms. Palmater: There is always a lot that can be done. The thing about moving forward and moving forward on a human rights and Indigenous rights framework means there's going to be a whole lot of uncomfortableness, there's going to be social conflict, social confusion, but that happens in every society. That's how we get to where we want to be.

Mi'kmaq have been saying for generations: Hello, let's sit down and talk about this governance and treaty rights and many other things. And so have many other First Nations because we coordinate with them across the country.

contexte, au lieu d'avoir des politiciens qui agissent comme si nous étions des criminels et des insurgés qui doivent être contrôlés, surveillés, criminalisés et incarcérés, comme c'est le cas présentement, parce que cela n'envoie pas un message qui dit que nous devons tous travailler ensemble, bien au contraire.

Mme O'Byrne : Peut-être que je pourrais intervenir. Je suis une éducatrice, et ce sujet me tient un peu trop à cœur pour que je le laisse passer sans intervenir.

Pour dire les choses franchement, il y a eu la Commission de vérité et réconciliation en 2015, et je fais partie d'un certain nombre de comités qui discutent de sa mise en œuvre, de ce que nous devons faire et des vidéos. À dire vrai, il est plus facile que jamais de communiquer avec les gens aujourd'hui. Vous pouvez mettre une vidéo en ligne sur YouTube, et les gens y ont accès, et ce genre de choses, c'est vraiment formidable. À présent, quand j'assiste à la plupart de ces réunions, je lève la main et je dis : où est l'argent? Où est l'argent pour faire tout cela?

Donc, après la CVR, comme Me Palmater l'a dit, toutes les études depuis des décennies convergent vers une nécessité de plus d'éducation, mais je n'ai pas constaté que l'on consacrait plus de fonds à l'éducation. On mise trop, d'une certaine façon, sur le bénévolat. Je ne suis pas Autochtone. Je suis la seule personne de notre corps enseignant qui donne des cours sur la gouvernance autochtone. Nous avons besoin de plus de gens qui font cela. Pour parler franchement, nous avons besoin de plus d'argent dans le système afin que nous puissions faire cela à tous les niveaux. Le programme est en cours d'élaboration, il y a de la bonne volonté, mais les universités, les collèges communautaires et les écoles secondaires n'ont tout simplement pas les fonds pour cela, pas dans la mesure où nous en avons besoin.

Le sénateur Quinn : Maître Palmater, je suis d'accord pour dire que des mesures doivent être prises. Pourrait-il y avoir une mesure globale? Est-ce que ce serait possible d'aller dans une région qui a la capacité et un environnement de coopération pour dire : voici, faites exactement ce que vous dites, maître Palmater. Y aurait-il une façon de faire cela dans une région, de dire voici comment les choses peuvent être faites, et tout pourra évoluer rapidement à partir de là? Est-ce que c'est quelque chose qui peut être fait?

Me Palmater : Il y a toujours beaucoup de choses qu'on peut faire. Le fait est que, quand on veut faire progresser les choses et mettre en place un cadre sur les droits de la personne et les droits autochtones, il va y avoir beaucoup de difficultés; il va y avoir des conflits sociaux, de la confusion sociale, mais cela arrive dans toutes les sociétés. C'est de cette façon qu'on va arriver là où nous voulons être.

Les Micmacs le disent depuis des générations : bonjour, assoyons-nous et discutons de gouvernance, de droits issus de traités et de bien d'autres choses. C'est aussi le cas de beaucoup d'autres Premières Nations, parce que nous assurerons une coordination avec elles à l'échelle du pays.

That being said, it took 500 years for us to get here. If we say that is going to take a long time to undo, that's not going to do it. In a week, legislation could be introduced to say: Mi'kmaq are exempt from all of the laws, policies and regulations under DFO, and we have changed our enforcement mandate to protect them and enforce their rights and protect them while they do that, and here are the ways and means for Mi'kmaq to engage in everything they need to do to govern that fishery until we get to the time when we can sit down and have a table and negotiate a mandate and all that long-term stuff. There's always stuff that needs to be done in the interim and that's what needs to be done in the interim.

Senator Quinn: Thank you, doctor, and thank you, panellists.

The Chair: Professor Palmater, I'm sorry for rushing you, but we're down to the wire.

Senator Ravalia: Thank you to the witnesses for your very passionate and compelling discussion today.

Given the challenges that we face, are there any examples of successful Indigenous rights implementation models that we can use as a foundational element on a go-forward basis if we're able to address all the huge issues of systemic racism and the many issues that you have brought up today? Do we have an example of somewhere that we can start at a germinal phase and say: We've had some success here. What has worked? Can we use this as a basis for our communities to apply this model?

Ms. Palmater: I think that is similar to the question that was asked before. I'm always hesitant to point out different countries or different Indigenous groups because it's different political circumstances and laws and history. Similarly here in Canada, you can't really compare what the Mi'kmaq are doing compared to what the Haida are doing and the Mohawks, for example.

That being said, I think we need to look at it a bit differently, with respect. Instead of looking at where the best practices are or best cases where the government has this great relationship, let's look at best practices and best cases in our First Nations.

For example, after the Sûreté du Québec went in and brutalized Mi'kmaq in Listuguj because they were trying to protect their river and govern their fishery, years later the Mi'kmaq win this award for having the best protected and managed river ever.

Cela étant dit, il nous a fallu 500 ans pour en arriver là. Si on dit qu'il va falloir prendre beaucoup de temps pour régler le problème, c'est inacceptable. Dans une semaine, on pourrait adopter un projet de loi qui dit : les Micmacs sont exemptés de toutes les lois, politiques et règlements du MPO, et nous avons modifié notre régime d'application de la loi pour les protéger et faire appliquer leurs droits et les protéger pendant qu'ils font cela, alors voici les moyens et les outils pour que les Micmacs puissent faire tout ce qu'ils doivent faire pour régir leur pêche, jusqu'à ce que nous ayons le temps de nous asseoir avec eux à la table de négociation pour négocier un mandat et le reste des trucs à long terme. Il y a toujours des trucs à faire, entretemps, et c'est ce qu'il faut faire.

Le sénateur Quinn : Merci beaucoup maître, et merci aux témoins.

Le président : Maître Palmater, je m'excuse de vous précipiter, mais notre temps tire à sa fin.

Le sénateur Ravalia : Merci aux témoins. Grâce à vous, nous avons eu aujourd'hui une discussion très passionnée et convaincante.

Compte tenu des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, y aurait-il des exemples de modèles de mise en œuvre des droits autochtones qui ont été fructueux, que nous pourrions utiliser comme fondement, pour la suite des choses, si nous arrivions à corriger tous ces énormes problèmes de racisme systémique, et les nombreux autres problèmes que vous avez soulevés aujourd'hui? Y a-t-il un exemple quelque part, pour que nous puissions planter une graine et dire : nous avons eu quelques réussites ici. Qu'est-ce qui a fonctionné? Pouvons-nous utiliser cela comme fondement pour que nos collectivités appliquent ce modèle?

Me Palmater : Je crois qu'une question similaire a déjà été posée. J'hésite toujours à donner en exemple d'autres pays ou d'autres groupes autochtones, parce que les circonstances politiques, les lois et l'histoire sont différentes. De même, ici au Canada, vous ne pouvez pas vraiment comparer ce que les Micmacs font à ce que les Haïdas font ou à ce que les Mohawks font, par exemple.

Cela dit, je pense que nous devons envisager les choses un peu différemment, respectueusement. Au lieu de chercher à savoir quelles sont les pratiques exemplaires ou quels sont les meilleurs exemples de cas où le gouvernement a une excellente relation, essayons de voir quelles sont les pratiques exemplaires et les meilleurs scénarios dans nos Premières Nations.

Par exemple, après que la Sûreté du Québec est intervenue et a brutalisé les Micmacs à Listuguj, parce qu'ils essayaient de protéger leur rivière et de régir leur pêche, les Micmacs ont remporté, des années plus tard, le prix de la rivière la mieux protégée et la mieux gérée.

Look at Sipekne'katik and what they have done in terms of making sure everybody knew and everybody was engaged. They didn't deserve the response they got, but they were saying: Here is what we're doing and let's work together. They were constantly putting out their hand.

So I think there are a lot of good examples in the Mi'kmaq nation where we say: Yes, what's working there is good. That represented the community. That represents that district or that area. Instead of trying to look at where's our good examples on the federal or provincial government because 99% of the time these agreements or situations or initiatives or programs all came from top-down government or were enforced at the barrel of a gun because RCMP went in and made arrests or the DFO made arrests. Let's look at it from the other way. Let's look at what's happening in Mi'kmaq territory. You would be in a very good position in Mi'kmaq territory to start these kinds of relationships.

Senator Ravalia: In a broader sense, do you envisage a time where some of the UNDRIP regulations actually become part of our laws here? Would that simplify the process? Would that facilitate a more uniform approach for the federal government to work on a nation-to-nation basis?

Ms. Palmater: That's a great question. I'll try to answer quickly.

Bill C-15 not only recognizes UNDRIP but has made the specific statement that it now has applicability in Canadian law. That means the new standard to look at all federal laws, policies and practices and provincial laws indirectly, but at the federal level, must meet this standard. Canada has to develop a national action plan to make sure that it does.

So we're already there. It's just whether or not the federal government is going to come to the table and work with us as we go through that process of making sure that every law, policy, practice and regulation respects our minimum standard human rights that you find in UNDRIP and other international documents.

The Chair: Thank you, Senator Ravalia. Thank you, Professor Palmater.

I sincerely apologize to all senators who have requested to go on second round. We don't have time. We are down to two or three minutes now.

Regardez le cas de Sipekne'katik, et ce qu'ils ont fait pour s'assurer que tout le monde était informé et que tout le monde participe. Ils ne méritaient pas la réaction qu'ils ont eue, mais ils disaient : voici ce que nous faisons, travaillons ensemble. Ils n'arrêtaient pas de tendre la main.

Donc, je pense qu'il y a beaucoup d'excellents exemples provenant de la nation micmaque, où nous disons : oui, ce qui se fait là-bas est bien. Cela représente la collectivité. Cela représente ce district ou cette région. Au lieu d'essayer de chercher ce qui serait de bons exemples pour le gouvernement fédéral ou provincial... parce que dans 99 % des cas, les ententes, les situations, les initiatives ou les programmes étaient tous exécutés par le gouvernement du haut vers le bas ou étaient imposés avec un fusil sur la tempe, parce que la GRC intervenait pour arrêter des gens, ou alors c'était le MPO qui le faisait. Envisageons les choses d'une autre façon. Regardons ce qui se fait sur le territoire micmac. Vous seriez en excellente position, sur le territoire micmac, pour entamer les relations souhaitées.

Le sénateur Ravalia : D'un point de vue plus large, croyez-vous que, à un moment donné, certaines des dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pourraient faire partie de nos lois ici? Est-ce que cela simplifierait le processus? Est-ce que cela faciliterait l'adoption d'une approche plus uniforme pour le gouvernement fédéral, afin qu'il puisse travailler de nation à nation?

Me Palmater : C'est une excellente question. Je vais essayer de répondre rapidement.

Le projet de loi C-15 ne fait pas que reconnaître la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones; il contient une déclaration précise selon laquelle la déclaration est maintenant applicable en droit canadien. Cela veut dire qu'il existe une nouvelle norme pour examiner l'ensemble des lois, des politiques et des pratiques du gouvernement fédéral, ainsi que les lois provinciales, indirectement, mais au niveau fédéral, il faut que cette norme soit respectée. Le Canada doit mettre au point un plan d'action national pour s'en assurer.

Donc, nous en sommes déjà là. Il reste à savoir si le gouvernement fédéral va s'asseoir à la table de négociation et travailler avec nous dans le cadre de ce processus, pour veiller à ce que toutes les lois, toutes les politiques, toutes les pratiques et tous les règlements soient conformes à la norme minimale consistant à respecter les droits de la personne, comme l'exigent la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres documents internationaux.

Le président : Merci, sénateur Ravalia. Merci, maître Palmater.

J'offre mes plus sincères excuses à tous les sénateurs et à toutes les sénatrices qui ont demandé d'intervenir au deuxième tour. Nous manquons de temps. Il ne nous reste plus que deux ou trois minutes maintenant.

I've been chair of this committee now for about 10 years, and I don't think I have ever said I would love to stay here all day and continue this conversation. It's been very enlightening and educational. I want to thank our witnesses for sharing your knowledge, experience, expertise and your time with us. I mentioned passion earlier, and there's no doubt there's passion in what you do.

We're hopefully here in some small way to assist in the efforts and that our report that we present to the Senate will include many of the things that you have discussed here today.

I don't have time for each of you to offer a recommendation to us. I would ask if you could take the time to send along to our clerk anything that you think would be positive to our report in regard to a recommendation, and if there is anything you wish to share with us that you didn't have the opportunity to do so today, feel free to send that along to our clerk as well.

I will go back to discussions on the law. I was told a long time ago that hindrance of the law does not allow you the opportunity to break it. So we need to know what they are from a non-Aboriginal person here.

I'm learning so much through this process. Coming from Newfoundland and Labrador, I just finished reading a book — and I have my book too — about *Empty Nets: How Greed and Politics Wiped Out The World's Greatest Fishery* that talked about mismanagement of the fishery we've experienced in our province. We're reaping the negative side of all that now here. So I fully understand where you're coming from with that.

Senator Busson, I apologize that we're not going to be able to go in camera for a discussion that you wanted to have earlier. We will make arrangements to do that with steering in short order.

I believe that's all I have to do. I want to thank our witnesses for your very direct comments and answers to our questions. I want to thank our senators for the very insightful questions they've put forward this morning.

(The committee adjourned.)

Je préside le comité depuis maintenant près de 10 ans, et je ne crois pas avoir jamais dit que j'adorerais rester ici toute la journée et poursuivre la discussion. Tout cela a été très informatif et instructif. Je tiens à remercier toutes nos témoins de nous avoir donné leurs connaissances, leurs expériences, leur expertise et leur temps. J'ai parlé de passion plus tôt, et il ne fait aucun doute que vous êtes passionnées par ce que vous faites.

J'espère que le travail ici permettra de contribuer, du moins un peu, aux efforts, et que le rapport que nous allons présenter au Sénat comprendra un grand nombre de vos commentaires aujourd'hui.

Il n'y a pas assez de temps pour que vous puissiez chacune nous faire une recommandation, alors j'aimerais vous demander de prendre le temps d'envoyer à notre greffier tout ce qui, selon vous, serait utile pour notre rapport, en matière de recommandations, et s'il y a quoi que ce soit que vous vouliez dire, mais que vous n'avez pas pu mentionner aujourd'hui, sentez-vous libre d'envoyer cela aussi à notre greffier.

Pour revenir aux discussions sur le droit, on m'a dit il y a longtemps que des obstacles juridiques ne vous autorisent pas à en faire fi. Donc, nous devons savoir ce que sont ces obstacles, et je veux dire en tant que non-Autochtones.

J'apprends énormément de choses pendant tout ce processus. Je viens de Terre-Neuve-et-Labrador, et je viens de finir de lire un livre — et j'ai aussi mon livre — intitulé *Empty Nets: How Greed and Politics Wiped Out The World's Greatest Fishery*, soit « Filets vides : Comment la cupidité et les politiques ont décimé la plus grande pêche du monde ». On y parle de la mauvaise gestion des pêches dans notre province. Nous récoltons tout ce que nous avons semé de mauvais. Donc, je comprends pleinement votre point de vue.

Sénatrice Busson, je m'excuse, mais nous ne pourrons pas passer à huis clos pour discuter, comme vous le vouliez plus tôt. Nous allons prendre des dispositions pour faire cela avec le comité directeur sous peu.

Je crois que c'est tout ce que j'ai à faire. Je veux remercier nos témoins de leurs commentaires très francs et de leurs réponses à nos questions. Je veux aussi remercier nos sénateurs et nos sénatrices des questions très éclairées qu'ils ont posées ce matin.

(La séance est levée.)